

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 avril 2014

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général** **pour l'année 2013**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 31, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 6 novembre 2013;
vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2013;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général du 10 mars 2014,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général comprennent :

- a) un bilan annuel;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau de variation des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2013 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2013.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers individuels 2013 » et
- le « rapport de l'organe de révision du 10 mars 2014 ».

Les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2013 approuvés par le conseil d'administration de l'Hospice général sur recommandation de l'organe de révision présentent les données financières suivantes :

- **le total du bilan est de 911,2 millions de francs** représentant une augmentation de 17,7 millions par rapport à l'exercice 2012 due notamment à :
 - l'augmentation de 24,8 millions de la valeur du parc immobilier de rapport, dont 5,8 millions liés à l'activation de travaux et 19,0 millions liés à l'écart d'évaluation;
 - l'augmentation de 8,5 millions des créances financières, dont 7,9 millions liés aux créances AI;
 - la diminution de 2,9 millions des autres immobilisations;
 - la diminution de 12,8 millions des actifs courants, dont 9,8 millions qui représentaient la couverture du déficit 2012 et le solde de subvention d'investissement informatique à recevoir de l'Etat de Genève sur l'exercice 2013 et 3,1 millions représentant la part restituable à l'Etat de Genève du retraitement du non-dépensé de fonctionnement 2010,
- **la perte nette d'exploitation se monte à 0,4 million de francs**, représentant une diminution de 0,8 million par rapport à l'exercice 2012,
 - les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 123,1 millions, en baisse de 1,0 million par rapport à 2012. En parallèle, les recettes hors subvention Etat baissent dans les mêmes proportions, de même que le résultat net du parc immobilier. Le solde net résiduel (78,8 millions) est donc en légère baisse de 1,0 million par

rapport à 2012, couvert par la subvention de fonctionnement (78,4 millions) et par le recours au non-dépensé du mandat de prestations (0,4 million sur la part restituable à l'Etat de Genève et sur la part dévolue à l'Hospice général),

- **le résultat net consolidé présente un bénéfice de 18,6 millions de francs** représentant une diminution de 11,1 millions par rapport à l'exercice 2012,
 - le bénéfice 2013 est la résultante de l'écart d'évaluation du parc immobilier (+ 19,0 millions) moins la perte nette d'exploitation (-0,4 million),
- **le manco à charge de l'Etat sur le résultat net d'exploitation s'élève à 0,253 million de francs**,
 - la clé de répartition du résultat de fonctionnement (perte ou bénéfice) est modulée en fonction du taux de couverture des revenus propres à l'Hospice général. Pour l'exercice 2013, la perte est supportée à hauteur de 36,1% par l'Hospice général et de 63,9% par l'Etat de Genève,
- **la variation nette des liquidités est de CHF 4,8 millions**,
 - l'Hospice général est sous le régime de la caisse centralisée auprès de la Trésorerie générale de l'Etat de Genève en ce qui concerne les liquidités;
 - le parc immobilier étant par le biais de l'emprunt (hypothèques), il n'a pas d'influence sur la variation des liquidités,
- **le total des fonds propres est de 675,5 millions de francs** représentant une augmentation de 22,0 millions par rapport à l'exercice 2012,
 - l'augmentation des fonds propres provient principalement du résultat d'évaluation du parc immobilier, amortissement non compris (+ 19,0 millions), et de la part Hospice général du retraitement du non-dépensé de fonctionnement 2010 (+ 2,1 millions);
 - la fortune de l'Hospice général est composée essentiellement du parc immobilier (capital historique + résultat de réévaluation) de l'Hospice général (672,2 millions), du solde de subvention de fonctionnement non-dépensé pour le mandat 2010-2013 (2,3 millions) et de la réserve HLM (1,0 million).

L'organe de révision a recommandé d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Les comptes ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 10 mars 2014.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Etats financiers individuels de l'année 2013 incluant le rapport de l'organe de révision, du 10 mars 2014

Hospice général – Finances

Rapport finances et gestion

à fin décembre 2013



ENGAGER
POUR LA DIGNITÉ



Hospice général
l'institution générale d'action sociale



TOME I
Synthèse et Etats financiers

TOME II
Rapport de gestion

TOME III
Indicateurs

Hospice général
Finances
Rue Ami-Lullin 3
CP 3360
1211 Genève 3



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale



SOMMAIRE

TOME I

SYNTHESE ET ETATS FINANCIERS

- A. Synthèse et chiffres clés
- B. Etats financiers
- C. Annexes aux Etats financiers
- D. Rapport de l'organe de révision

TOME II

RAPPORT DE GESTION

- A. Prestations d'Action sociale (C03)
- B. Prestations d'Aide aux requérants d'Asile (C05)
- C. Résultat de Fonctionnement

TOME III

INDICATEURS

- A. Mandat de prestations
- B. Action sociale
- C. Aide aux migrants
- D. Service support

Hospice général – Finances

Rapport finances et gestion

au 31 décembre 2013



TOME I

Synthèse et Etats financiers

Hospice général
Finances
Rue Ami-Lullin 3
CP 3360
1211 Genève 3





SOMMAIRE

TOME I - SYNTHÈSE ET ETATS FINANCIERS

A. SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLÉS	5
<i>Synthèse</i>	6
<i>Chiffres clés au 31 décembre 2013 Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilière</i>	7
B. ETATS FINANCIERS	9
<i>Bilan annuel</i>	10
<i>Compte d'exploitation</i>	12
<i>Tableau de flux de trésorerie</i>	13
<i>Variation des capitaux propres</i>	14
C. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	15
<i>A0 – Informations générales</i>	16
<i>A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal</i>	16
<i>A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels</i>	16
<i>A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)</i>	20
<i>A1 – Notes du Bilan</i>	21
<i>A1-1 – Débiteurs</i>	21
A1-1-0 Synthèse débiteurs	21
A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement	22
A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations	22
A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme (Aslie)	23
A1-1-4 Créances usagers ASOC à long terme	24
A1-1-5 Débiteurs Avances AI / SPC	25
<i>A1-2 – Actifs transitoires</i>	26
<i>A1-3 – Autres immobilisations financières</i>	26
<i>A1-4 – Immobilisations incorporelles</i>	27
<i>A1-5 – Immobilisations corporelles</i>	27
<i>A1-6 – Immeubles et terrains</i>	28
A1-6-1 Immeubles d'exploitation	29
A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains	30
<i>A1-7 – Actifs affectés</i>	31
<i>A1-8 – Dettes à court terme</i>	32
<i>A1-9 – Passifs transitoires</i>	32
<i>A1-10 – Emprunts hypothécaires</i>	33
<i>A1-11 – Autres fonds étrangers</i>	36
<i>A1-12 – Provisions</i>	36
<i>A1-13 – Subventions d'investissement</i>	36
<i>A1-14 – Fonds</i>	37
A1-14-1 Fonds affectés	37
A1-14-2 Dons et Legs affectés	38
<i>A2 – Notes complémentaires</i>	39
<i>A2-1 – Instruments financiers</i>	39
<i>A2-2 – Gestion des risques financiers</i>	40
<i>A2-3 – Subventions canton de Genève</i>	42
<i>A2-4 – Produits nets – Parc Immobilier HG</i>	43
<i>A2-5 – Répartition du résultat de fonctionnement</i>	44
<i>A2-6 – Traitement du non dépensé de fonctionnement du mandat de prestations 2010-2013</i>	44
<i>A2-7 – Retraitement du non dépensé de fonctionnement 2010</i>	45
<i>A2-8 – Principaux dirigeants</i>	46
<i>A2-9 – Parties liées</i>	47
D. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	49

A. Synthèse et chiffres clés

Pour l'exercice 2013

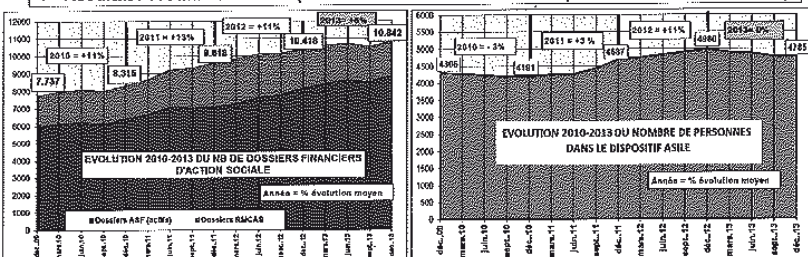
Synthèse

→ **Résultat Prestations = 0** : L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF). En augmentation de 8% (21.6 mios) par rapport à 2012, les prestations nettes aux usagers de l'Hospice général s'élèvent à 279.5 mios. Ces dernières ont été couvertes par une subvention initiale de 244.1 mios, complétée par 35.5 mios de crédit complémentaire fin 2013.

→ **Résultat Fonctionnement = 0** : Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 123.1 mios, en baisse de 1 mios par rapport à 2012. En parallèle, les recettes hors subvention Etat baissent dans les mêmes proportions, de même que le résultat net du parc immobilier. Le solde net résiduel (78.8 mios) est donc en légère hausse de 1 mios par rapport à 2012, couvert par la subvention de fonctionnement DEAS (78.4 mios) et par le recours au non dépensé du mandat de prestations (0.4 mios).

→ **Résultat d'évaluation = +19 mios** : Ce résultat d'évaluation, exclusivement comptable, concerne les immeubles du parc de rapport et met en évidence les évolutions annuelles de la valeur de marché du parc, en combinant les tendances du marché immobilier (relativement stable cette année) et l'impact des opérations de valorisation.

1 - Résultat Prestations : 0 (Coût net = 279.5 mios couverts par la subvention de l'Etat)



Prestations d'Action Sociale 2013 = CHF 260.3 mios

(Ecart 2012-2013 = + 17.6 mios)

En 2013, le nombre moyen de dossiers suivis à l'Action sociale a augmenté de 5%, légèrement moins qu'en 2012, ce notamment suite au transfert d'environ 400 dossiers au SPC (Loi Po Familles).

Prestations d'Asile 2013 = CHF 19.2 mios

(Ecart 2012-2013 = 4 mios)

Alors que les prestations brutes (assistance et hébergement) sont stables par rapport à 2012, les montants pris en charge par l'ODM sont en nette baisse (-4 mios). L'impact net est un report de charges de 4 mios sur le Canton.

2 - Résultat Fonctionnement : CHF 0 mios (Total Fonctionnement = 78.8 mios)

En 2013, les charges de personnel augmentent de 1.3 mios, soit 1.3% (effectifs moyens +0.5%, mécanismes salariaux +0.8%) par rapport à 2012, compensées par une baisse dans les mêmes proportions des autres charges d'exploitation (-1.3 mios)

Le résultat du parc immobilier baisse de 1 mios (travaux de rénovation importants) ce qui induit au global une légère augmentation du solde de fonctionnement à charge Canton (78.8 mios), couvert à la fois par la subvention initiale de fonctionnement DEAS (78.4 mios) et par le recours à la réserve du mandat de prestations 2010-2013 (0.4 mios).

Malgré cela, le solde non dépensé du mandat 2010-2013 s'élève à 7.1 mios dont 2.3 mios seront thésaurisés par l'HG en réserve conjoncturelle pour couvrir les mancos à venir (2014), et 4.8 mios restitués à l'Etat de Genève, conformément aux directives de thésaurisation.

3 - Résultat d'Evaluation Parc Immobilier : CHF 19 mios

Selon les normes IPSAS, la réévaluation des actifs immobiliers de placement de l'institution a lieu chaque année et concerne l'ensemble des immeubles et terrains. Elle permet de donner une image économique de la valeur du parc à la fin de l'exercice, et tient compte à la fois des évolutions du marché immobilier, des projections de loyers ainsi que des activités de valorisation de nos biens. Ce résultat est purement comptable et n'a pas de contrepartie en trésorerie. Fin 2013, le parc de rapport est ainsi évalué à 791 mios, soit une augmentation de 24.8 mios, dont 5.8 mios de travaux activés, et 19 mios d'écart d'évaluation positif, passés au compte de résultat.

Chiffres clés au 31 décembre 2013

Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier

Cette présentation est liée au mode de financement de l'Hospice général selon le mandat de prestations.

Chiffres Clés

BOUCLEMENT ANNUEL 2013

Chiffres clé en mio CHF	Comptes au 31.12.2013	Budget au 31.12.2013	Ecart Budgetaire	Comptes au 31.12.2012	Ecart 2012- 2013
A) PRESTATIONS ACTION SOCIALE					
Coûts moyens Action sociale (CHIF)	2320	2246	74	2293	1%
DOSSIERS FINANCIERS MOYENS ASOC	10608	10249	359	10068	5%
Prestations Brutes Assistance Publique	(300.6)	(280.9)	(19.7)	(281.4)	(19.4)
Remboursements Avancés (AI-SPC-Chômage...)	37.0	24.0	13.0	35.1	1.8
Facturation Tiers et Usagers	3.5	4.6	(1.0)	3.6	(0.1)
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(260.3)	(252.3)	(8.0)	(242.7)	(17.6)
Subvention DEAS Prestations Action sociale	260.3	252.3	8.0	242.7	17.6
Subventions Votée	260.3	228.3	32.0	234.3	26.0
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	0	24.0	(24.0)	8.4	(8.4)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ACTION SOCIALE (a)	-	-	-	-	-
B) PRESTATIONS ASILE					
DOSSIERS MOYENS ASILE	2869	3000	-131	2843	1%
Prestations Brutes Asile	(67.1)	(65.3)	(1.8)	(67.2)	0.1
Prise en charge Forfaits ODM	37.9	36.1	1.8	41.8	(3.9)
Facturation Tiers et Usagers	10.0	11.4	(1.4)	10.2	(0.2)
PRESTATIONS NETTES ASILE	(19.2)	(17.8)	(1.4)	(15.2)	(4.0)
Subvention DEAS Prestations Asile	19.2	17.8	1.5	15.2	4.0
Subventions Votée	19.3	17.8	1.5	16.3	3.0
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(0.1)	-	-	(1.1)	1.0
RESULTAT SUR PRESTATIONS ASILE (b)	-	-	-	-	-
TOTAL PRESTATIONS AUX USAGERS HG					
	(279.6)	(270.1)	(9.4)	(267.9)	(21.6)
Subvention DEAS Prestations HG	279.6	270.1	9.4	257.9	21.6
Subventions Votée	279.6	244.1	35.5	249.6	30.0
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(0.1)	26.0	(26.1)	8.3	(8.4)
1 - RESULTAT PRESTATIONS (a) + (b)	-	-	-	-	-
C) FONCTIONNEMENT					
Charges de personnel	(104.0)	(105.0)	1.0	(102.6)	(1.3)
Charges d'exploitation	(19.2)	(20.2)	1.0	(21.4)	2.3
Charges de fonctionnement	(123.1)	(125.1)	2.0	(124.1)	0.9
Subventions Hors DEAS (ODM, Subv. Invest.)	14.2	15.7	(1.4)	14.8	(0.6)
Autres produits (pensions, ventes diversos...)	2.7	2.3	0.4	3.1	(0.4)
Résultat immobilier	27.4	25.4	2.0	28.4	(1.0)
Produits propres de fonctionnement	44.4	43.4	1.0	48.3	(2.0)
Coût net de fonctionnement	(78.8)	(81.8)	3.0	(77.7)	(1.0)
Subvention DEAS FONCTIONNEMENT	78.4	76.4	2.0	78.1	0.3
Résultat fonctionnement avant répartition	(0.4)	(3.4)	3.0	0.4	(0.8)
Utilisation Réserve mandat de prestations	0.4	3.4	(3.0)	(0.2)	3.2
2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT	(0.0)	(0.0)	0.0	0.1	(0.1)
3 - REEVALUATION PARC IMMOBILIER	19.0			30.0	(11.0)
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	19.0			30.1	(11.1)

B. Etats Financiers

Pour l'exercice 2013

Bilan annuel

Au 31 décembre 2013

ACTIF	Note	31.12.2013	31.12.2012
		kCHF	kCHF
Actif courant			
Liquidités		1'282	1'604
Caisses		46	85
CCP Prestations		695	769
Banques (BCGE)		541	670
Débiteurs	A1-1	16'068	27'488
Débiteurs - Fonctionnement		4'377	15'702
Débiteurs Prestations - Garants et Org. Publiques		10'036	11'048
Débiteurs Prestations - Usagers		645	738
Actifs transitoires	A1-2	18'947	18'142
Produits à recevoir		4'393	4'212
Charges payées d'avances		14'554	14'930
Stocks		59	64
Stocks		59	54
Total de l'actif courant		35'346	48'188
Actif non-courant			
Immobilisations financières		32'517	24'011
Créances usagers Assoc à long terme	A1-1-4	11'346	10'716
Rembt A/SPC	A1-1-6	19'720	11'820
Autres immobilisations financières	A1-3	1'451	1'475
Immobilisations incorporelles	A1-4	2'116	3'910
Licences		1'710	1'428
Développements informatiques		406	2'482
Immobilisations corporelles		35'807	36'865
Immeubles d'exploitation	A1-6	33'466	34'314
Matériel, mobilier, véhicules, informatique	A1-5	2'341	2'551
Immeubles de rapport et terrains	A1-6	791'045	766'257
Terrains + droits de superficie		47'115	47'115
Immeubles de rapport		743'930	719'142
Actifs affectés	A1-7	14'357	14'230
Actifs des fonds affectés		14'357	14'230
Total de l'actif non-courant		875'842	845'273
TOTAL DE L'ACTIF		911'188	893'461

PASSIF	Mo	31.12.2013	31.12.2012
		KCHF	KCHF
Fonds étrangers			
Passifs courants			
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8	2'096	1'784
Dettes financières à court terme	A1-8	20'604	25'547
Passifs transitoires	A1-9	21'012	22'267
Total des Passifs courants		44'512	49'598
Passifs non courants			
Dettes à long terme			
Subvention fonctionnement à restituer à échéance mandat (2013)		4'766	8'120
Fonds de bienfaisance Ville de Genève		7'765	7'765
Emprunts hypothécaires et crédits de construction	A1-10	154'923	149'576
Autres fonds étrangers	A1-11	2'385	2'322
Provisions	A1-12	1'239	343
Subventions d'investissement	A1-13	3'901	5'086
Fonds	A1-14	16'228	16'315
Fonds affectés		14'357	14'230
Dons et Legs Affectés		1'795	2'009
Fonds divers		76	76
Total des Passifs non-courants		181'187	190'327
Total des fonds étrangers		235'699	239'925
Fonds propres			
Fortune		672'165	648'092
Subvention fonctionnement 2010-2013 non dépensée	A2-6	2'313	4'434
Réserve HLM		1'011	1'011
Total des fonds propres		675'489	653'537
TOTAL DU PASSIF		911'188	893'461

Compte d'exploitation

Pour l'exercice 2013

	N°	Comptes			BUDGET		Ecart budget		Comptes		Ecart 2012-2013	
		31.12.2013		31.12.2013	31.12.2013	En %	31.12.2012	En %	KCHF	En %		
		KCHF		KCHF								
Revenus d'exploitation												
Subventions et contributions publiques		372'110		367'520		1.2%			350'779		6.1%	
Subventions - Canton de Genève	A2-3	337'982		351'808		1.7%			330'982		6.5%	
Subvention cantonale DEAS - Prestations ASOC		280'256		276'266		15.0%			234'256		11.1%	
Subvention cantonale OFAS - Prestations ASIA		19'323		17'823		8.4%			15'323		26.1%	
Conv. Décl. (*) ou Réévaluation Subv. Prest. (*)		84		20'000		n.d.			8'282		n.d.	
Subventions cantonales DEAS - Fonctionnement		76'377		78'377		0.0%			74'111		0.3%	
Utilisation (*) ou Non-utilisation (*) non dépensé Mandat Prestation				3'403		n.d.			n.d.		n.d.	
Subventions - Confédération (OUM Fonctionnement)		10'978		11'912		-10.4%			11'800		-10.0%	
Contributions publiques Genève (Ville GC, Fds formation)		859		655		31.1%			689		28.6%	
Utilisation de subventions d'investissement		2'091		3'091		-12.9%			2'261		18.6%	
Produits d'exploitation		54'707		54'374		0.6%			58'800		-7.0%	
ASOC - Remboursements Garants publics		2'780		4'775		-34.2%			3'391		-17.9%	
ASH F: Requalification ODM		37'950		36'071		5.3%			47'835		-9.3%	
Remboursements - Collectivités publiques		407'300		402'206		1.1%			482'224		-0.9%	
ASOC - Remboursements de bars		755		350		115.7%			231		227.0%	
ASH F: Remboursements de liers		9'969		11'348		-12.9%			10'200		-2.3%	
Remboursements de liers		10'726		11'108		-0.1%			10'431		2.8%	
Produits des pensions (Etablissements)		1'357		1'372		-1.1%			1'356		0.1%	
Utilisation des dons et fonds affectés		976		n.d.		n.d.			657		48.9%	
Autres produits d'exploitation		920		908		1.3%			1'132		-18.8%	
Produits immobiliers		27'435		26'426		7.8%			28'430		-3.5%	
Produits nets - Fonc. Immobilier	A2-4	27'118		25'172		7.7%			27'433		-1.2%	
Autres produits immobiliers		320		254		25.8%			997		-87.9%	
Reprises sur provisions		61		n.d.		n.d.			295		-82.7%	
Total des revenus d'exploitation		454'304		447'326		1.6%			438'304		3.7%	
Charges d'exploitation												
Prestations d'actes accordées		330'980		322'183		2.7%			313'925		5.6%	
Prestations Action sociale		263'630		260'841		2.1%			246'203		7.1%	
Investitions hôtives (ASH)		300'803		297'856		7.1%			287'426		6.3%	
Remboursements ASOC et organismes officiels		-36'973		-24'815		54.0%			-35'174		5.3%	
Prestations ASIA		671'390		663'442		2.1%			672'222		-0.1%	
Prestations assistance et santé ASIA		37'885		36'223		4.5%			36'613		2.6%	
Prestations logement ASIA		27'272		27'622		0.4%			27'704		0.1%	
Prestations indirectes et pertes débiteurs		1'524		1'497		1.8%			2'100		-40.8%	
Charges de Fonctionnement		123'604		125'036		-1.1%			124'059		-0.4%	
Charges de personnel		103'987		104'805		-0.9%			102'837		1.3%	
Charges d'exploitation		15'486		16'473		-8.0%			17'042		-9.1%	
Charges liées aux établissements		357		377		-5.4%			300		-8.0%	
Charges - Fonds et dons officiels		876		n.d.		n.d.			857		-8.8%	
Amortissements		2'818		3'231		-12.8%			3'344		-15.7%	
Total des charges d'exploitation		454'563		447'219		1.6%			437'594		3.9%	
RESULTAT D'EXPLOITATION		-260		108		n.d.			710		n.d.	
Résultat financier		-136		-188		25.8%			-344		-60.6%	
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	AP-5	-396		0		> 999			366		n.d.	
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER		18'995		n.d.		n.d.			29'974		-36.6%	
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		18'598		0		n.d.			30'341		-38.7%	

Afin de permettre la comparaison des comptes entre les deux exercices, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés.

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice 2013

	31.12.2013 kCHF	31.12.2012 kCHF
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice avant répartition	(396)	366
Résultat financier	3545	3936
Amortissements	3'741	3'344
Variation des provisions	896	(275)
Variation des provisions et ajustements sur débiteurs	10'393	3'141
Autofinancement	18'179	10'611
Restitution de subvention à l'exercice antérieur	84	(286)
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(8'493)	(7'192)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(127)	(273)
(Augmentation) / Diminution des autres actifs courants	185	(4'286)
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	1'112	(3'681)
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	(1'255)	1'522
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	11'695	(3'677)
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(746)	(496)
Investissements immobiliers	(5'809)	(5'831)
Investissements immobilisations incorporelles	(72)	(1'776)
(Augmentation)/Diminution d'immobilisations financières	24	6
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM		19
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(6'663)	(8'078)
Cash Flow libre	5'032	(11'755)
Activités de financement		
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	127	273
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	(1'985)	82
Augmentation / (Diminution) provenant d'emprunts hypothécaires	5'347	10'425
Encassements / (Remboursements) provenant d'autres fonds étrangers	43	38
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	(214)	(145)
Charges et produits financiers	(3'545)	(3'936)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	(227)	6'737
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	4'865	(5'018)

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2013 kCHF	au 01.01.2013 kCHF
Caisse	46	65
Poste	695	709
Banque	541	670
Compte courant gestion usagers	(140)	(185)
Compte courant cash pooling	(20'374)	(25'381)
Total	(19'238)	(24'043)

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES 4'865

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice 2013

	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation immobilière	Profit d'évaluation annuel	Total Fortune propre	Réserve HLM	Subvention temporaire non déposée (Mandat 2010-2013)	Total des fonds propres
Etat au 31 décembre 2011 (KCHF)	103'117	5'916	440'655	62'430	612'118	992	4'298	623'408
Ajustement de début d'exercice			62'430	(62'430)	0	0		0
Variation de la réserve HLM					0	18		18
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation immobilière)			**	29'974	29'974		136 *	30'111
Etat au 31 décembre 2012 (KCHF)	103'117	5'916	503'065	29'974	648'092	1'011	4'434	653'537
Ajustement de début d'exercice		5'079	29'974	(29'974)	5'079	0	(1'079)	3'100
Variation de la réserve HLM					0	0		0
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation immobilière)			**	18'995	18'995		(143) *	18'852
Etat au 31 décembre 2013 (KCHF)	103'117	10'995	533'059	18'995	672'166	1'011	2'313	675'489

* Voir Tronçonné du résultat A.2-5

** Voir Note 08 sur imputables et terrains A1-B

C. Annexes aux états financiers

Pour l'exercice 2013

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement de droit public, régi notamment par :

- La nouvelle constitution genevoise du 14 octobre 2012, entrée en vigueur le 1er juin 2013 ; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles).
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007.
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers, du 16 décembre 2005 (RS 142.20)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS)

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Un mandat de prestations 2010-2013 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier pluriannuel et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général est soumis aux normes IPSAS et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes au 1^{er} janvier 2012.

Art. 5 Dérogations aux normes IPSAS applicables à compter de l'exercice 2012

1. Les dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers sont les suivantes :

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 25);
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20).

2. Si une entité choisit de ne pas appliquer les dérogations ci-dessus, elle doit alors faire une application intégrale des normes IPSAS.

2. Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

3. Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte bancaire principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'HG, le DSE et le DF.

4. Prêts et créances (Débiteurs)

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué. Les détails de ces ajustements figurent dans les notes annexes.

5. Actifs et passifs transitoires

Les actifs et passifs transitoires (Charges payées d'avance ou à payer et Produits à recevoir ou payés d'avance) permettent de délimiter des charges et produits de l'exercice en vertu des principes de comptabilité à l'engagement et d'étanchéité des exercices.

6. Immobilisations financières (Actifs et passifs financiers)

Les actifs et passifs financiers détenus par l'Hospice général dans le cadre des fonds affectés (cf. point 19) sont évalués à la valeur de marché (valeurs au 31/12 fournies par les établissements bancaires gestionnaires pour les titres, ou évalués selon la méthode DCF pour les immeubles).

Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat dans la comptabilité du fonds concerné.

7. Actifs financiers détenus jusqu'à échéance :

Les garanties bancaires de loyers concernant des appartements loués par des usagers de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail), les garanties bancaires de loyers des immeubles d'exploitation loués par l'Institution et les réserves légales HLM d'immeubles de rapport propriété de l'HG sont considérés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

Les actifs des fonds affectés (cf. point 19) sont également considérés comme détenus jusqu'à échéance.

8. Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat. Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période. Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

L'HG ne détient pas d'actif considéré comme disponible à la vente selon cette définition.

9. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

10. Immeubles de placement et terrains : Habituellement nommé « Parc de rapport Hospice général »

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers (bâtiments) ou des terrains détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital.

De par la Constitution de la République et canton de Genève, il existe une restriction quant à la vente de ces immeubles.

Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs dont la valeur a évolué notablement, et notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers.

Pour les autres immeubles, une réévaluation, en interne, sur la base de l'état localif constaté et des taux de capitalisation validés par expert est effectuée chaque année.

Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans minimum.

11. Provisions :

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

12. Dons et legs :

Les dons et legs ayant une affectation spécifique figurent au passif du bilan de l'institution, alors que les dons et legs sans affectation entrent dans ses revenus.

En conséquence, les dons et legs en espèces ou sous forme de papiers valeurs reçus par l'Hospice général sans affectation spéciale sont enregistrés dans le compte de résultat.

13. Prestations d'aide financière et remboursement de tiers :

Au sens des normes comptables, les prestations d'aide financière et les remboursements de tiers sont reconnus en charge respectivement positives ou négatives. Seuls les remboursements issus de facturation sont enregistrés en produit.

Principe d'engagement : Les charges et produits d'aide financière sont comptabilisés sur la période d'aide considérée. Ainsi, les charges payées en décembre au titre du mois de janvier seront comptabilisées en charge en janvier.

En outre, les prestations versées et les remboursements reçus au titre d'une période précédente déjà clôturée sont reconnus respectivement en charge et en produit dans la période où ils sont constatés. Ainsi, une aide payée en avril au titre du mois de décembre de l'exercice précédent sera comptabilisée en charge en avril.

14. Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 25 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (Voir Note A0-2-1).

15. Location de biens immobiliers :

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance.

16. Subventions :

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

17. Dettes à long terme :

Les emprunts hypothécaires et autres crédits de construction ainsi que la part de résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat à l'échéance du mandat de prestations, font notamment partie des dettes à long terme.

18. Règles d'activation des travaux :

Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité.

Dès lors, sont considérées comme des dépenses activables, celles qui ont pour conséquence d'allonger la durée de vie utile de l'actif, d'augmenter la capacité de l'actif, d'améliorer substantiellement la qualité de la production ou d'en abaisser le coût.

A contrario, les dépenses qui ont pour effet de restaurer ou de maintenir le niveau de performance d'une immobilisation corporelle doivent être comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Ainsi, l'entretien courant nécessaire au maintien d'un actif est toujours enregistré en charge dans le compte de fonctionnement.

19. Gestion des fonds affectés :

Comptabilisation :

- L'actif et le passif des Fonds figurent à part égale au bilan de l'HG. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur)

Cadre général et principes généraux (actualisé et validé par le Conseil d'administration le 7 septembre 2009).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme les membres des comités des fonds au début de chaque législature.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général. En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies):

Sauf indication contraire d'un règlement spécifique d'un fonds, la gestion des fonds doit, dans la mesure du possible, viser à maintenir au moins la valeur économique de leur capital. Ce capital doit donc, en principe, augmenter d'au moins l'inflation pour conserver son pouvoir générateur de revenus.

Le capital peut être investi en immeubles ou en placements financiers (actions, valeurs à revenu fixe, métaux, etc.) mais dont l'exposition au risque doit être limité à une gestion « en bon père de famille » dans le cadre fixé par les mandats de gestion bancaire.

Mandat gestion des titres : Suite à l'analyse des titres effectuée sur ces 10 dernières années, les mandats de gestion ont été revus avec les gestionnaires en charge de nos portefeuilles. De nouveaux mandats ont été rédigés et soumis au Conseil d'administration le 7 septembre 2009. Plus précis, ils fixent le profil de placement et un indice de référence.

20. Amortissements

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Camion, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machine et matériel	20%	5 ans
Véhicule	20%	5 ans
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

immobilisations corporelles : L'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

<u>Composant</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

21. Processus budgétaire – Analyses d'écart.

Les montants de budget qui figurent dans les états financiers correspondent à ceux validés par le Conseil d'administration de l'institution. Dans la mesure où les subventions votées par le Grand Conseil divergent des budgets votés par le Conseil d'administration, cela génère des écarts qui sont mentionnés comme tels dans les états financiers. Ces écarts sont connus et discutés tant avec le Conseil d'Etat qu'avec le Grand conseil, et l'approbation du budget de l'Hospice général les mentionne explicitement.

Les principaux écarts entre le réalisé et le budget annuel sont mentionnées dans les états financiers (Synthèse et Compte d'exploitation) et les explications figurent à la fois dans la note de synthèse et dans les notes du rapport de gestion.

Le Service Contrôle de gestion anime le processus budgétaire avec la Direction financière au sein de la Direction budgétaire. Le processus budgétaire est marqué par une forte décentralisation au niveau des fonctions qui portent chacune leurs hypothèses et chiffres.

Le processus budgétaire est interactif et fait l'objet de validations successives multiples, tant en interne qu'avec le Département jusqu'à la votation du budget de l'Etat par le Grand conseil.

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

1. Elaboration au niveau des fonctions et validation en direction → envoi mars N-1

En préalable à tout chiffrage de budget, les hypothèses et options stratégiques pour l'année sous revue sont analysées par les Directions de fonction et font l'objet d'une synthèse présentée et discutée en Comité de Direction.

2. Validation du Pré-budget par le Conseil d'administration → envoi juin N-1

La Direction générale et le Directeur financier présentent le budget au Comité d'audit puis au Conseil d'administration. Cette version est transmise au Département de Tutelle.

3. Confrontation du budget HG et de la subvention Etat ; Processus Etat.

Le processus Etat suit un cours parallèle au processus budgétaire HG. Les informations de cadrage sont transmises par le chef du Département. Les écarts éventuels entre les options Etat et les options HG sont arbitrées par la Direction et le Conseil d'Administration ; le budget HG peut faire l'objet de nouvelles validations avec le Conseil d'administration.

L'Hospice général est additionné sur son budget par la commission des Finances du Grand conseil dans le cadre de l'examen du budget de l'Etat.

4. Vote du budget de l'Etat (Montants de subventions principales) et version finale validée par le Conseil d'administration.

A l'issue du processus parlementaire, les subventions finales (Prestations et Fonctionnement) sont votées. Les éventuels changements sont intégrés dans la version finale du budget HG qui est validée par le Conseil d'administration en début d'année. Elle sert de base au contrôle budgétaire

5. Contrôles budgétaires trimestriels

Sur la base des boucllements intermédiaires trimestriels, un contrôle budgétaire est effectué avec les fonctions et les projections annuelles sont réactualisées, permettant d'informer en amont le Conseil d'administration et le Département de tutelle de l'évolution des écarts (notamment en cas de besoin de subvention complémentaire).

22. Présentation sectorielle

La présentation des chiffres clés (page 7) correspond à la présentation sectorielle telle qu'attendue par l'Etat de Genève.

- **Prestations aux usagers** : les activités de l'Hospice général figurent sous deux politiques publiques : C03-Action sociale et C 05-Asile. Elles font l'objet à ce titre de deux lignes de subventions distinctes et par conséquent d'une présentation spécifique de nos états financiers. Les prestations aux usagers sont couvertes par la garantie de déficit de l'Etat.
- **Fonctionnement** : Les engagements liés au fonctionnement de l'Hospice général, et dont le cadre est réglé dans le mandat de prestations, sont couverts par une subvention spécifique et font par conséquent l'objet d'une présentation ad hoc.
- **Immobilier** : Outre le résultat de réévaluation immobilier qui est mentionné séparément dans l'ensemble de nos états financiers, un compte de résultat synthétique spécifique au secteur immobilier figure en annexe A2-4.

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général a été donné par le Conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (Principes du SCI - 29/06/09).

- **Les composantes du système de contrôle interne** de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 Octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « Description du SCI et environnement de contrôle » et ses annexes :
- **Gestion des risques** : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risque détaillées par processus (aide aux RA, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (administrateurs) et validées par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- **Activités de contrôle** : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, les tableaux de bord, leurs indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- **L'information et communication** : englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- **Les opérations de suivi en continu du SCI** : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par un comité de pilotage ad hoc, puis relayés ensuite au niveau de la Direction et du Comité d'Audit. Ce dernier se réunit deux fois par an à la fois sur le suivi des plans d'actions, et sur la mise à jour de l'analyse de risques. Les constatations et recommandations du Comité d'Audit sont validées ensuite annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du Bilan

A1-1 – Débiteurs

A1-1-0 Synthèse débiteurs

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart 2012-2013
Débiteurs Fonctionnement	4'377	15'702	-11'325
Débiteurs Publics - Prestations	10'036	11'048	-1'012
Débiteurs Usagers	645	738	-93
Total Débiteurs Courants	15'058	27'488	-12'430
Débiteurs AI-SPC	19'720	11'820	7'900
Débiteurs Usagers ASOC	11'346	10'716	630
Total Débiteurs Non-Courants	31'066	22'536	8'530
Total Débiteurs Hospice général	46'124	50'024	-3'900
Soit Créances brutes totales =	119'993	113'502	6'491
- Ajustement de valeur total	-73'869	-63'477	-10'392

Synthèse des variations annuelles :

En KCHF	Débiteurs fonctionnement	Débiteurs publics - prestations	Débiteurs usagers (ARA)	Avances AI / SPC	Créances usagers ASOC à long terme
Solde au 1.1.2013	15'702	11'048	738	11'820	10'716
Augmentation	13'206	41'397	8'874	32'749	8'313
Diminution	-24'340	-40'925	-6'621	-19'710	-4'452
Transfert de dette			-707		707
Variation de l'ajustement de valeur	-192	-1'485	361	-5'139	-3'939
Solde au 31.12.2013	4'377	10'036	645	19'720	11'346

L'ensemble des débiteurs de l'institution est évalué à la juste valeur, à savoir que les créances brutes font l'objet d'un abattement en fonction du risque de non récupération des dites créances, posé selon la nature des débiteurs (Publics ou usagers) et/ou des processus mêmes d'évaluation de la créance (remboursements AI par exemple). En 2013, le volume net débiteur diminue de 3.9 mios.

A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart 2012-2013
Débiteurs immobilier	710	1'183	-473
Ajustement de valeur Débiteurs Immobiliers	-297	-154	-144
Forfaits ODM (Part Fonctionnement)	3'401	4'177	-776
Canton Genève (DSE)	0	9'835	-9'835
Débiteurs divers	729	779	-50
Ajustement de valeur Débiteurs Divers	-166	-118	-48
Total Débiteurs Fonctionnement	4'377	15'702	-11'325

Débiteurs Immobilier : correspond aux postes débiteurs loyers du parc immobilier, diminués des ajustements de valeurs liés aux risques de recouvrement, ainsi qu'aux montants en provenance des régies qui gèrent le parc de rapport (Transferts de trésorerie éventuellement non passés au 31/12).

Forfaits ODM – Fonctionnement : Correspond à la quote-part Fonctionnement (T4 uniquement) des forfaits FG1 (requérants d'Asile), FG2 (réfugiés statutaires), administratifs et Aide d'urgence en provenance de l'ODM.

Canton Genève (DSE) : On trouvait en 2012 sur cette position le montant de la couverture de déficit (8.3 mios) ainsi que le solde de la tranche 2012 de subvention d'investissements informatique (1.5 mios). Fin 2013, il n'y a pas de couverture de déficit (écart positif à restituer) et l'ensemble des subventions attendues a été reçu.

Débiteurs divers : Autres postes liés à l'exploitation de l'institution (Maisons de vacances, Maison de l'Ancre, Formation...). Ces positions font l'objet d'un abattement de valeur (100% pour les créances concernant nos anciennes activités, et selon l'ancienneté des créances pour les autres montants).

A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart 2012-2013
BIE Canton de Genève	250	-	250
Confédération (ODM)	3'383	9'787	-9'004
Convention Franco-Suisse	4'962	4'048	914
OFJP	118	84	34
Cantons	785	605	178
Ajustement de valeur Débiteurs Garants	-4'962	-3'477	-1'485
Total Débiteurs Prestations - Garants et Org. Publiques	10'036	11'048	-1'013

BIE Canton Genève : Solde à recevoir selon la convention de partenariat du 24/09/2013 avec le Bureau pour l'intégration des Etrangers (BIE) et relatif à la prise en charge des actions d'intégration de certaines catégories de requérants d'Asile. Forfait annuel (CHF 1'125'000) – paiements reçus (CHF 875'000) = CHF 250'000.

Confédération (ODM) : Seuls figurent sur ce poste les montants relatifs aux prestations aux usagers des forfaits de prise en charge par la Confédération des Requérants d'Asile relatifs au 4ème trimestre 2013.

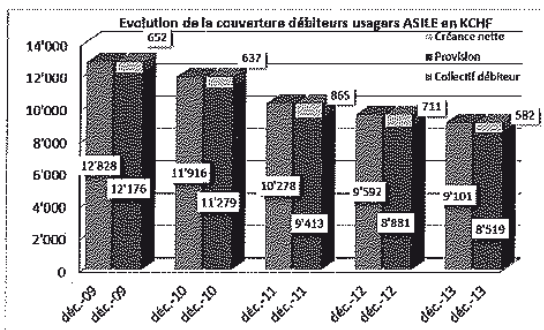
Convention Franco-Suisse : Cette position comptabilise les montants d'assistance pris en charge dans le cadre de la Convention Franco-Suisse. Cette convention est en passe d'être dénoncée, et des échanges ont eu lieu en ce sens dans le cadre de la conférence inter cantonale des directeurs de l'action sociale. Compte tenu du risque attendu de non-paiement, la totalité des créances a été provisionnée.

OFJP et Cantons : Sommes dues par les cantons d'origine des usagers de l'assistance publique ou pour certains cas par la confédération (OFJP) dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance.

A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme (Asile)

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart	Ecart 2012-2013
Débiteurs - usagers ASOC (Dette alimentaire/allocation indépendant)	63	26	138.6%	36
Débiteurs - usagers ARA	9'101	9'592	-5.1%	-491
Ajustement de valeur Débiteurs usagers ARA	-8'519	-8'880	-4.1%	361
Total Débiteurs - Usagers ARA	582	711	-18.2%	-130
Total débiteurs usagers	645	738	-12.6%	-93

Ajustement de valeur Débiteurs usagers ARA (KCHF)	2013	2012	Ecart	Ecart 2012-2013
Ajustement à l'ouverture	8'880	9'413	-5.7%	-533
Utilisation de provision	-265	-438	-39.5%	173
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-98	-95	1.8%	-2
Ajustement à la clôture	8'519	8'880	-4.1%	-361



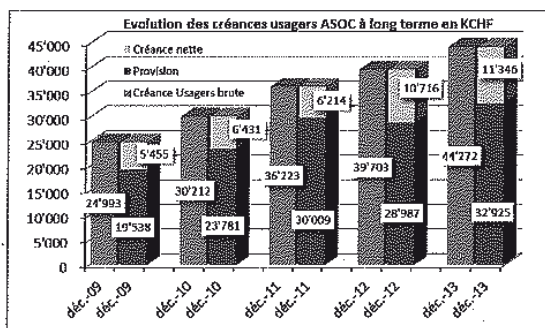
Cette position comptabilise en net :

- Les créances à court terme des usagers Asoc (dette alimentaire et allocation indépendants)
- les créances des débiteurs usagers ARA (facturation aux indépendants des participations aux frais d'assistance, de santé et d'hébergement) diminuées d'un ajustement de valeur (provision) calculé selon la nature de la population concernée et l'ancienneté de la créance.
 - o Nota : Depuis les 5 dernières années, le montant des créances est en constante diminution, reflet de deux éléments :
 - Les actions de relance et de recouvrement faites auprès de ces populations.
 - Les transferts des dettes et des provisions associées vers l'Asoc (ex requérants ARA aidés maintenant par l'Asoc). Ainsi en 2013, le montant de dissolution de provision de -98 KCHF est la combinaison du transfert de 355 KCHF de provision vers l'Asoc avec la reconstitution de 258 KCHF sur les créances constatées.

A1-1-4 Créances usagers ASOC à Long terme

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart	Ecart 2012-2013
Créances usagers constatées	44'232	39'874	11.5%	4'558
Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT	-32'925	-28'987	13.6%	-3'939
Autres débiteurs contentieux	39	30	33.1%	10
Total Créances à long terme usagers Assoc	11'346	10'716	5.9%	630

Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT (KCHF)	2013	2012	Ecart	Ecart 2012-2013
Ajustement à l'ouverture	28'987	30'009	-3.4%	-1'022
Utilisation de provision	-559	-423	32.2%	-136
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	4'497	-599	n.d.	5'097
Ajustement à la clôture	32'925	28'987	13.6%	3'939



Ce poste comptabilise au montant net (brut - abattement de valeur) les **créances à long terme des usagers Assoc** (prestations à rembourser par les usagers, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- **Dossiers actifs** (22.7 mois) : Les remboursements sur dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- **Dossiers inactifs** (21.6 mois) : dossiers gérés par le service de recouvrement.

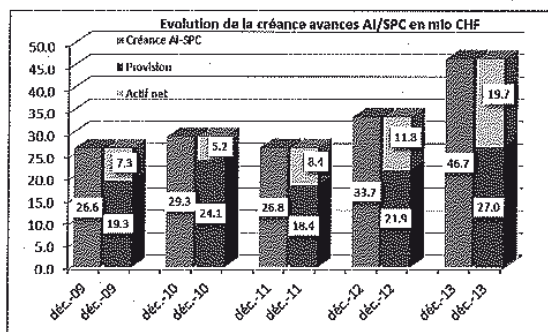
La créance brute augmente fortement depuis les trois dernières années, en lien avec l'augmentation du nombre d'usagers, les transferts de dettes en provenance de l'Aide aux requérants d'Asile et le renforcement des contrôles effectués sur les dossiers en cours.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte du risque de non-recouvrement et de la capacité de remboursement des usagers :

- **Dossiers actifs** : Provision calculée = 50%. En 2012, cette provision avait été proportionnellement diminuée pour tenir compte de la capacité de remboursement constatée plus importante sur les dossiers de > 2 ans, induisant une reprise de provision importante.
- **Dossiers Recouvrement** : Provision = 100%.

A1-1-5 Débiteurs Avances AI / SPC

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart	Ecart 2012-2013
Créance AI / SPC	46'720	33'681	38.7%	13'039
Ajustement de valeur Créance AI / SPC	-27'000	-21'861	23.5%	-5'139
Total Créances AI / SPC	19'720	11'820	66.8%	7'900
Ajustement de valeur Créance AI / SPC	2013	2012	Ecart	Ecart 2012-2013
Ajustement à l'ouverture	21'861	18'427	18.6%	3'434
Utilisation de provision	-6'632	-7'980	-16.9%	1'348
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	11'771	11'413	3.1%	358
Ajustement à la clôture	27'000	21'861	23.5%	5'139



Ce poste correspond au montant net des créances enregistrées envers l'Assurance Invalidité (AI) et le Service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC.

- **Constatation de créances Exercice** : la totalité des créances potentielles, déterminées par l'ouverture par l'usager d'une demande de prise en charge rétroactive par l'AI, est passée en créances dans l'exercice (32.8 mio en 2013 pour plus de 2'000 dossiers).

- **Solde créances au bilan** : A fin 2013, le solde ouvert est de 46.7 mio. Il concerne 1'710 dossiers en attente de décision, dont 2/3 ont moins de 2 ans.

On constate en 2013 une forte augmentation du volume de créances (+13 mio), combinaison de plusieurs facteurs:

- o **Nombre de dossiers en attente de décision en hausse** (+10% / 2012) : on constate une baisse significative du nombre de décisions rendues (1000 décisions en 2013, vs 1'750 en 2012)
- o **Volumes de remboursements** : les remboursements reçus en provenance de l'AI sont stables entre 2012 et 2013 (11.2 mio en 2012, 13.1 mio en 2013) mais cachent une baisse importante du taux de remboursement par dossier. Le taux global de remboursement sur les dossiers clôturés est passé de 87% en 2012 à 58% en 2013, nous conduisant à une estimation du taux à provisionner fin 2013 de 50%.

- **Ajustement de valeur** : - 27 mio

Cet abattement estimé sur les créances pour prendre en compte les taux de non prise en charge par l'AI reste un point d'incertitude important qui dépend de décisions de tiers. Ceci nous incite à poursuivre une gestion prudente des hypothèses de provision. Le taux de non remboursement retenu pour les dossiers encore ouverts fin 2013 est de 50% (voir ci-dessus).

A1-2 – Actifs transitoires

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart 2012-2013
Produits à recevoir Prestations	3'598	3'921	-323
Produits à recevoir Exploitation	796	291	505
Produits à recevoir	4'393	4'212	181
Prestations payées d'avance	14'498	14'804	-306
Charges payées d'avance exploitation	56	126	-70
Charges payées d'avance	14'554	14'930	-376
Total Actifs transitoires	18'947	19'142	-195

Produits à recevoir Prestations :

Ce poste comprend :

- l'estimation des facturations d'assistance aux garants pour le 4ème trimestre 2013 (0.8 mois)
- l'estimation (délimitation de période) des produits à recevoir en 2013 sur prestations 2012 (2.5 mois pour l'Asoc et 0.3 mois pour l'Ara)

Produits à recevoir Exploitation : ce poste comprend tous les autres produits à recevoir liés à l'exploitation (mandats immobilier, FDRH...).

Prestations payées d'avance (action sociale et asilo) : concerne tous les reclassements de prestations par période d'aide (assistance payée en décembre pour les périodes futures), ainsi que les avances faites au courtier en charge des frais de santé des requérants (CHF 0.8 mois).

Charges payées d'avance exploitation : Concerne toutes les charges de fonctionnement payées en 2013 et concernant 2012 (Primes d'assurances notamment).

A1-3 – Autres Immobilisations financières

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart 2012-2013
Garanties de Loyer	439	464	-25
Réserve légale HLM	1'011	1'011	1
Total Autres Immobilisations financières	1'451	1'475	-24

Garanties de loyers : Ce poste comprend essentiellement les garanties bancaires déposées par l'Hospice général en faveur de bailleurs. Ces garanties concernent des appartements loués par des usagers de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail). Depuis 2003, l'Hospice général a mis en place un système de cautionnement solidaire et les montants mis en garantie diminuent chaque année.

Par ailleurs, les garanties bancaires mises en place par l'institution pour les immeubles d'exploitation qu'elle loue pour ses propres besoins figurent aussi dans ce poste.

Réserve légale HLM : cette position enregistre les avoirs bancaires correspondants aux fonds de réserve pour travaux HLM. A fin 2013, ne subsistent que 2 réserves sur ce compte : Clair-Matin (924 KCHF) + Réserve de copropriété Glacis de Rive (87 KCHF).

A1-4 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (CHF)

	Valeur brute 31.12.2012	Investissements 2013	Cessions / mise en œuvre / transferts 2013	Valeur brute 31.12.2013	Amort. cumulés 31.12.2012	Amortissements 2013	Cessions / Reclassements 2013	Amort. cumulés 31.12.2013	Valeur nette 31.12.2012	Valeur nette 31.12.2013
LICENCES										
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES TERMIENS	2001210	334819	4233019	4233019	(1427734)	(1039185)		(2466919)	1429476	1719147
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES TOULOUS	2791705		2737755	2737755	(1383973)	(933799)		(2477172)	1088482	254953
	1419365		157428	157428					1415185	151436
Total Immobilisations incorporelles	7904820	72380	7112230	7112230	(3136107)	(1366907)	-	(4503026)	3910723	2116146

Ce poste comptabilise les licences acquises ou les développements informatiques financés par la subvention d'investissement (Crédit de programme 2011-2014- voir A1-13).
Aux 72.4 KCHF d'investissements licenciés et développement ci-dessus, doivent s'ajouter les 605 KCHF de matériel Hardaware (ci-après) ainsi que 28 KCHF de frais d'étude passés en charges, soit un total de recours à la tranche 2013 du Crédit de programme de 705 KCHF (voir A1-13).

A1-5 – Immobilisations corporelles

Matériel, mobilier, véhicules, informatique (CHF)

	Valeur brute 31.12.2012	Investissements 2013	Cessions / mise en œuvre / transferts 2013	Valeur brute 31.12.2013	Amort. cumulés 31.12.2012	Amortissements 2013	Cessions / Reclassements 2013	Amort. cumulés 31.12.2013	Valeur nette 31.12.2012	Valeur nette 31.12.2013
MATERIEU & MACHINES	1653580	33593	1766112	1766112	(1593109)	(48398)		(1642102)	57444	1447011
MATERIEL INFORMATIQUE (HARDWARE)	3782443	605911	4397754	4397754	(1817275)	(766009)		(2583284)	1975168	17244970
Mobilier	1716840		1716840	1716840	(1198912)	(105528)		(1304440)	517927	412400
VEHICULES	828834		628834	628834	(628834)			(628834)		
Total Matériel, mobilier, véhicules, informatique	7768165	740874	8527940	8527940	3235126	950534	-	47186559	2550559	2340780

- **Matériel et machines** : Achat de matériel hors informatique.
- **Matériel informatique** : cette position augmente des investissements financés par la subvention ad hoc (Voir point précédent), pour 605 KCHF
- **Mobilier** : Pas d'investissement dans ce domaine en 2013.
- **Véhicules** : la totalité des véhicules de l'institution a été amortie à fin 2009 (politique de location depuis 2010)

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc immobilier = 824.5 mios - Evaluation annuelle 2013 (+19 mios).

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriété de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (Siège HG, bureaux, etc...). Il n'y a pas de réévaluation des immeubles d'exploitation dont la valeur n'évolue qu'en fonction des travaux activés et des amortissements spécifiques détaillés par composantes, ainsi que des pertes de valeurs potentielles.

- Immeubles de placement + terrains en droit de superficie : pas d'amortissements sur ces actifs et réévaluation annuelle dont le montant figure au compte d'exploitation global sous *résultat d'évaluation*. L'ensemble du parc est évalué chaque année (par tourmus tous les 5 ans par une société externe et pour le reste des objets, évaluation en interne selon la méthode DCF, Discounted Cash Flow). La valeur du parc immobilier de rapport augmente de 24.8 mios, dont 5.8 mios liés à l'activation de travaux et 19 mios liés à l'écart d'évaluation.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de capitalisation utilisé pour évaluer les objets et produit par une société externe, n'a pas augmenté. Pour mémoire, une variation de +/- 0.3% de ce taux a un impact de +/- 50 mios sur la valeur du parc. Cette année, l'augmentation de valeur du parc est donc principalement le reflet des actions de valorisation (Travaux à plus-value, renégociations de loyers, etc...)

Synthèse de l'immobilier à l'Hospice général (CHF)	Valeur au 31.12.2012	Amortissements	Activations	Réévaluation exercice	Valeur au 31.12.2013
Immeubles de placement	719'141'908	-	5'793'025	18'994'724	743'929'656
Droits de superficie	47'114'620	-	-	-	47'114'620
Total Parc de rapport	766'256'528	-	5'793'025	18'994'724	791'044'278
Immeubles d'exploitation	34'313'958	-923'612	75'880	-	33'466'206
Total Immobilier	800'570'486	-923'612	5'868'886	18'994'724	824'510'483

A1-6-1 Immeubles d'exploitation

BÂTIMENTS D'EXPLOITATION (CHF)

	Valeur brute au 31.12.2012	Fonds Amortissements	Valeur nette 31.12.2012	Amortissements 2013	Activations 2013	Valeur brute au 31.12.2013	Fonds Amortissements	Valeur nette 31.12.2013
SIEGE HG / COURS DE RIVE 12	13071130	-3025003	10046127	-330439	0	13071130	-3375441	9695688
CAD / CHAPELLE 22	13021629	-1811885	11209714	-183879	0	13021609	-1975874	11045735
CHALET FLORIMONT / GRON	4777673	-988677	3789001	-118007	55500	4833178	-1104894	3728484
NOUVELLE ROSERAIE / ST-LEGER	3985399	-523908	3461491	-74763	0	3985388	-597371	3388526
VILLA GARDIEN - NOUVELLE ROSERAIE	485907	-95276	400631	-10018	0	485907	-105295	380613
PRAILLE 41	7638514	-2236319	5402195	-208407	20380	7638575	-2442726	5217149
TOTAL IMMEUBLES D'EXPLOITATION	42381736	-9677773	34313988	-923612	75860	43067597	-9601391	33466206

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriété de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (Siège HG, Foyer ARA, Praille et maisons de vacances).

A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains

Immeubles de placement	Valeur 31.12.2012	Activations 2013	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2013	Valeur 31.12.2013
ALPES 20	10'953'000	50'000	11'003'000	347'000	11'350'000
AMAT 28	20'378'000		20'378'000	72'000	20'450'000
ASTERS 4	8'304'000	81'568	8'385'568	-335'568	8'050'000
BASTIONS 16	7'780'000	6'600	7'786'600	143'400	7'930'000
BERGUES 26	12'361'000	109'600	12'470'600	180'940	14'250'000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	15'384'000	189'727	15'573'727	786'273	16'370'000
CAVOUR 3	5'000'000	3'700	5'003'700	-83'700	4'920'000
CHALET LA PERRETTE	478'225		478'225	91'775	570'000
CHAMP 4	13'783'000		13'783'000	-83'000	13'700'000
CHAMP 73	12'095'000	1'512'381	13'607'381	-237'381	13'370'000
CLAPONNIERE 14	6'279'000	6'400	6'285'400	-5'400	6'280'000
CLAIR-MATIN 10-14	11'290'000		11'290'000	-200'000	11'090'000
CLOCHETTES 12	12'908'000	28'103	12'934'103	285'897	13'220'000
CLUSE 43	6'986'000		6'986'000	104'000	8'030'000
CONSEIL-GENERAL 12	6'191'000		6'191'000	899'000	7'090'000
CORNAVIN 22	11'920'000		11'920'000	300'000	12'220'000
DIME 1-11 / 2-6	195'100'000		195'100'000	60'000	195'700'000
DUMAS 23-23A	25'428'000	23'236	25'448'236	761'764	26'210'000
FORT-BARREAU 29-31	4'157'000		4'157'000	503'000	4'660'000
GEORGES FAVON 41	852'000	6'100	852'610	-6'100	852'000
GLACIS-DE-RIVE 8	18'955'000	44'897	18'999'897	410'103	19'410'000
HELVETIQUE 24	8'245'000	3'300	8'248'300	41'700	8'290'000
LEON-GAUD 11	8'871'000	113'124	8'984'124	-84'124	8'900'000
MAISONNEUVE 5	5'583'000		5'583'000	17'000	5'600'000
MARAICHERS 2-4-6	15'205'000		15'205'000	-135'000	15'070'000
MARAICHERS 10-10BIS	13'335'000		13'335'000	165'000	13'500'000
MARAICHERS 13 / 17	28'305'000		28'305'000	945'000	27'340'000
MARC-CHARROT 22	889'000		889'000	141'000	1'030'000
MIREMONT 3	6'435'000	109'735	6'544'735	1'195'265	7'740'000
MOILLEBEAU 35-37	27'979'000		27'979'000	921'000	28'900'000
MONT-BLANC 24	13'880'000		13'880'000	282'000	18'700'000
PEUPLIERS 24BIS	2'785'000		2'785'000	-30'000	2'750'000
POLUZZI	26'660'000		26'660'000	130'000	26'790'000
RHONE 29	65'360'000	180'000	65'540'000	450'000	65'990'000
RICHARD-WAGNER 5	10'638'000	31'777	10'669'777	400'224	11'070'000
SAINT-VICTOR 2	5'798'000	61'192	5'859'192	620'908	6'480'000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	19'282'000		19'282'000	38'000	19'320'000
SAINTE-CLOTILDE 21	5'853'000	121'704	5'774'704	485'296	6'270'000
SENEBIER 12	6'920'000	168'154	7'118'154	31'948	7'150'000
SERVETTE 98	10'774'000	101'848	10'875'848	284'152	11'140'000
VERDAINE 9-16 / VALLEE 2	51'838'000	529'665	52'367'665	972'935	53'340'000
VESSY CRECHF	9'280'000	22'142	9'302'142	397'658	9'700'000
VESSY MAISON DE GARDIEN	1'050'000		1'050'000		1'050'000
VILLAGE-SUISSE 19-23	24'000'000	28'746	24'015'746	374'254	24'390'000
V.-SUISSE 30-34/C.-VOGT 32/YVOY 7	24'510'000	31'323	24'541'323	666'677	25'210'000
YVOY 1-5	26'820'000	46'813	26'866'813	1'143'187	28'010'000
YVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	29'860'000	32'828	29'892'828	1'397'172	31'290'000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	457'000		457'000		457'000
LE PONT / OCTROI 11	1'981'000		1'981'000		1'981'000
PIERRE GRISE	14'960'000		14'960'000		14'960'000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7'306'000		7'306'000		7'306'000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	1'925'000		1'925'000		1'925'000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	1'189'683	2'111'875	3'301'558		3'301'558
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	719'141'908	5'793'026	724'934'933	18'994'724	743'929'658

- Activations 2013 : CHF 5,8 mlms

Essentiellement travaux de rénovation effectués sur le parc de rapport pour 4,7 mlms dont 1,5 mlms sur Champel 73.

- Ecart d'évaluation : CHF 19 mlms

- o Méthode DCF (Voir Notes annexe A0) tenant compte des états locatifs projetés ainsi que des travaux de rénovation à venir.
- o Les propriétés louées à la FOJ sans bénéfice (Ecureuils - Le Pont - Pierre Grise - Savigny) sont évaluées selon la méthode de la valeur intrinsèque (coût de construction et prix de terrain) et ne font pas partie du tournus annuel de réévaluation. Il est cependant prévu qu'elles fassent tous l'objet d'une réévaluation par Acante à fin 2015.

Droits de superficie	Valeur DCF 31.12.2012	Réévaluation		Valeur DCF 31.12.2013
		Activations 2013	annuelle 2013	
Vessy EMS	17'050'000			17'050'000
Yvoy 1	850'000			850'000
Yvoy 27-29	4'830'000			4'830'000
Maraischers 11	2'560'000			2'560'000
Chaudronniers 5	9'800'000			9'800'000
Chapelle terrain	6'930'320			6'930'320
Pierre Grise / Domaine	534'300			534'300
Vessy Fondation HLM	4'450'000			4'450'000
Vessy domaine agricole	110'000			110'000
Total Droits de superficie	47'114'620	-	-	47'114'620

Evaluation des Terrains propriété de l'HG :

Les terrains sont des biens particuliers qui subissent très peu de variations et ne font pas partie du tournus régulier de réévaluation. La plupart d'entre eux font l'objet d'un droit de superficie (le solde étant en zone agricole). Le calcul de leur valeur est effectué sur une méthode adaptée de la DCF basée sur l'actualisation de la rente perçue pendant la durée dudit droit.

A1-7 – Actifs affectés

En KCHF	Total composition fonds affectés	Conradi- Ferrard					Paegout
		Mon Havre	Tissot	Social			
Liquidités	1'844	88	163	265	919	430	
Titres et placements	6'434	2'099	351		2'734	1'251	
Immobilier de rapport	6'000		1'580	4'420			
Autres actifs/passifs	79	10	56		4	6	
Total Actifs affectés	14'357	2'177	2'152	4'685	3'667	1'687	

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif (voir note Fonds n° A1-14).

A1-8 – Dettes à court terme

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart 2012-2013
Fournisseurs et créanciers	2'896	1'784	1'112
CC Gestion usagers ASOC	146	165	-19
CC Cash-Pooling DEAS/HG	20'374	25'381	-5'007
Subvention Prestations à restituer	84		84
Total Dettes financières à CT	20'604	25'547	-4'943
Total Dettes à court terme	23'500	27'331	-3'831

Fournisseurs et créanciers : Ensemble des factures en cours de traitement au bouclier 2013.

Dettes financières à court terme :

- **Compte de gestion usagers :** cette position comptabilise les sommes gérées par l'Hospice général (action sociale) pour le compte de certains usagers pour lesquels nous fournissons une prestation d'assistance à la gestion de leurs dépenses courantes.

- **CC Cash pooling DSE/HG :** Compte courant de financement de l'Etat de Genève
L'Hospice général n'a pas de trésorerie propre (voir poste liquidités très faibles) et l'Etat de Genève alimente l'institution selon les rythmes de versements convenus dans le cadre de la convention « Argent » d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat signée en Décembre 2007 (Cash pooling). La contrepartie est un compte courant entre l'Etat et l'HG.

Le solde à fin 2013 (20,34 mio) est bien en dessus de la limite de crédit fixée à 45 mio dans le cadre de la convention Argent. Il est en améliorations par rapport à fin 2012 dans la mesure où tous les versements de subvention attendus ont été faits, ce qui n'était pas le cas fin 2012 (couverture de déficit).

- **Subvention prestations à restituer :** (voir Etats financiers - Répartition du résultat et subventions)

Fin 2013, le montant de subventions prestations reçues (279,5 mio) est légèrement supérieur aux charges effectives, ce qui nous amène à restituer à l'Etat 100% du non dépensé (84 KCHF).

A1-9 – Passifs transitoires

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart 2012-2013
Produits encaissés d'avance	601	841	-39
Charges à payer prestations	12'173	12'033	140
Charges à payer exploitation	8'238	9'593	-1'355
Total Passifs transitoires	21'012	22'267	-1'255

Produits encaissés d'avance : Cette position comprend essentiellement les produits de loyers encaissés d'avance.

Charges à payer Prestations : 12.2 mio

Cette position (transitoire) comprend notamment l'estimation des charges d'assistance à venir en 2014 et relative à des périodes d'aide 2013 (comptabilisation à l'engagement), ainsi que les factures à recevoir concernant les genevois hors canton, les compléments de placement (Asoc) ou des charges relatives à l'hébergement des requérants d'Asile (travaux en cours dans les foyers, charges de chauffage et d'électricité non facturées pour les centres loués au DU).

Charges à payer d'exploitation : 8.2 mio

- **Délimitations Ressources humaines (4.9 mio) :** charges à payer Pfend, heures complémentaires, supplémentaires et vacances non prises.
- **Autres délimitations (3.3 mio) :** Ensemble des autres factures d'exploitation à recevoir (yc travaux en cours)

A1-10 – Emprunts hypothécaires

En CHF

Emprunts	Immobilier	Solde au 31.12.2012	Amortissements	Solde au 31.12.2013	Evolution annuelle	Disponibles	Taux	Taux	Durée	Echéance	Intérêts annuels 2013
BCGE	Asters 4	5000000		5000000			Fixe	1.80%	15 ans	10.11.2027	90000
BCGE	Bastions 18	0		0		4000000	Fixe	A dést.	A dést.		-
BCGE	Bergues 25	6760000		6500000			Fixe	1.55%	11 ans	09.11.2023	100718
BCGE	Cawes 3	3000000		3000000			Fixe	1.69%	13 ans	10.11.2025	50816
RCGF	Champel 4	8300000		8300000			Fixe	2.00%	20 ans	09.11.2032	165710
BCGE	Champel 73	2500000		2500000			Fixe	1.99%	18 ans	08.11.2030	51007
BCGE	Champel 73	0		0		4400000	Fixe	A dést.	A dést.		-
BCGE	Chapellen 14	0		3900000	3900000		Fixe	2.66%	17 ans	02.11.2030	-
BCGE	Clair-Madin 10-12-14	7360000		7360000			Fixe	1.83%	17 ans	09.11.2028	152586
RCGF	Clochettes 12	8000000		8000000			Fixe	1.74%	14 ans	09.11.2026	137104
BCGE	Cluse 43	2000000		2000000			Fixe	2.01%	20 ans	10.11.2032	40200
BCGE	Cluse 43	1540000		1540000			Fixe	2.04%	20 ans	10.11.2032	31378
BCGE	Démo 1-11	0		13000000	13000000		Fixe	2.70%	20 ans	06.12.2033	23400
BCGE	Fort-Banreau 29-31	420000		420000			Fixe	3.26%	10 ans	24.03.2016	13703
RCGF	Fort-Banreau 29-31	100000		100000			Fixe	3.70%	10 ans	24.03.2016	3703
BCGE	Georges-Favon 41	4000000		4000000			Fixe	1.89%	13 ans	10.11.2025	87488
BCGE	Helvétique 24	4500000		4500000			Fixe	1.55%	11 ans	09.11.2023	69728
BCGE	Jon-Gaud 11	5400000		5400000			Fixe	1.70%	13 ans	10.11.2025	91900
BCGE	Miremont 3	3800000		3800000			Fixe	1.74%	14 ans	09.11.2026	66074
RCGF	Poluzzi	11300000		11300000			Fixe	4.02%	20 ans	03.07.2029	454260
BCGE	Poluzzi	700000	140000	560000	-140000		Fixe	4.02%	20 ans	03.07.2029	28140
RCGF	Praille 41	5330000	130000	5200000	-130000		Fixe	3.73%	10 ans	12.01.2014	108543
BCGE	Richard-Wagner 6	6300000		6300000			Fixe	1.79%	15 ans	09.11.2027	112613
BCGE	Ste-Clotilde 21	3500000		3500000			Fixe	1.94%	17 ans	10.11.2029	67900
Total BCGE		69758000	270000	69789000	15830000	8400000					2019749
UBS	Boulevard Flew 8	9372000		9372000			Libor 3M	0.50%	3 ans	20.03.2014	46494
UBS	Damas 23-23A	3300000		3300000			Fixe	2.37%	7 ans	15.12.2018	79296
UBS	Maraisiers 13	3200000		3200000			Fixe	1.98%	5 ans	15.12.2014	65248
UBS	Ste-Clotilde 17-19	2300000		2300000			Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024	72900
UBS	Village-Neuve 10-21-23	3400000		3400000			Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024	107898
UBS	Ysey 11-13-15	3800000		3800000			Fixe	2.73%	10 ans	16.12.2019	109568
UBS	Ysey 1-3-5	3800000		3800000			Fixe	2.74%	10 ans	16.12.2019	100010
UBS	Diers	6963000		6963000			Libor 3M	0.50%	3 ans	31.01.2014	31546
UBS	Libera	1858000		1858000			Fixe	3.13%	19 ans	13.12.2024	58959
Total Ligne UBS	Divers immobiliers	37593000	0	37593000	-11000000	0					689110
CS	Vallée 2 / Verdains 8-15	11000000		0	-11000000						326333
CS	Vallée 2 / Verdains 8-15	282500		282500							8098
CS	Hélène 2B	9830000		9830000			Fixe	3.70%	25 ans	21.04.2031	363710
MIGROS	Maisonnove 6	720000		720000			Fixe	2.95%	10 ans	30.08.2015	21240
Total autres établissements bancaires		59426500	0	48943700	-11282700	0					1388402
Total Parc HG		149376500	270000	154923000	6347500	8400000					3468241

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2013

2.26%

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2012

2.31%

Renouvellement des hypothèques :

Courant 2012, près de 85 millions de dettes ont été regroupées et renouvelées dans le cadre d'un appel d'offre global (Adjudicataire : BCGE). Bénéficiant de taux historiquement intéressants, la majorité des échéances a été fixée sur du long terme (>10 ans), en respectant un rythme annuel d'environ 10 millions par an à compter de 2023.

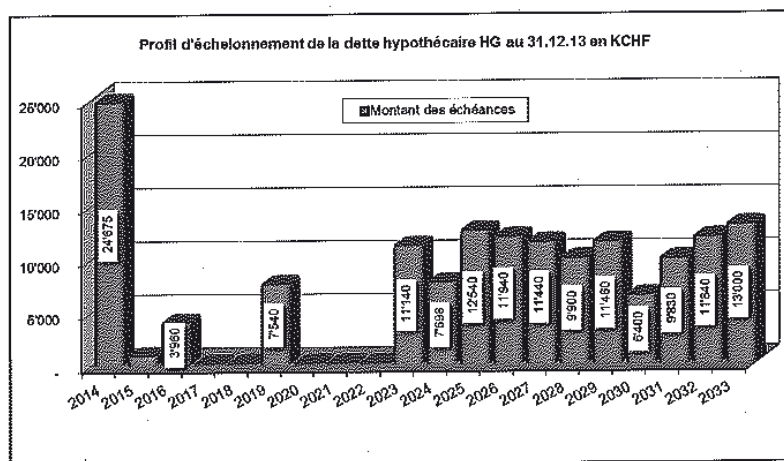
En 2013, le dernier financement venant à échéance dans le cadre du remaniement global de la dette, à hauteur de 11.3 millions, a été lui aussi renouvelé suite à un appel d'offres.

Compte tenu des taux bas actuels, notamment dans le cadre du renouvellement des hypothèques 2012-2013, et de la proportion de prêts à court terme, on enregistre une diminution du taux moyen pondéré qui se situe à 2.25% à fin 2013.

Financements 2013 :

L'endettement total est en augmentation (5.3 millions) en raison du financement des travaux achevés en 2013 (Voir détail activations parc de rapport).

Les montants de crédit accordés nous laissent un disponible de 8.4 millions, destinés à financer les travaux futurs.



SITUATION DES CEDULES HYPOTHECAIRES au 31.12.2013

En CHF

Immeuble	Justo valeur des actifs	Garanties	Cédules 1er rang	Déontour	Cédules 2e rang	Détenteur
Cours de Rive 12	9'895'688	3'500'000	3'500'000	BCGE	0	-
Praille 41	5'217'149	3'000'000	6'500'000	BCGE	0	-
Immeubles d'exploitation	14'912'837	6'500'000	10'000'000	-	0	
Alpes 20	11'350'000	-	360'000	HG	0	-
Amat 28	20'450'000	-	8'800'000	HG	0	-
Asters 4	8'050'000	5'000'000	5'000'000	BCGE	0	-
Bastions 16	7'930'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Bergues 25	14'280'000	6'500'000	6'500'000	BCGE	0	-
Bourg-de-Four 8	16'370'000	4'600'000	4'600'000	UBS	0	-
Cavour 3	4'920'000	3'000'000	3'000'000	BCGE	0	-
Champel 4	13'720'000	8'300'000	8'300'000	BCGE	0	-
Champel 73	13'370'000	6'900'000	8'900'000	BCGE	0	-
Chaponnière 14	6'280'000	3'900'000	3'900'000	BCGE	0	-
Clair-Matin 10-12-14	11'090'000	10'235'000	8'315'000	BCGE	1'920'000	BCGE
Clochettes 12	13'200'000	8'000'000	8'000'000	BCGE	0	-
Cluse 43	6'790'000	3'540'000	4'100'800	BCGE	940'300	HG
Cornavin 22	12'220'000	-	650'000	HG	0	-
Dime 1-11	10'670'000	13'000'000	11'687'150	BCGE	2'697'034	BCGE
Dumas 23-23A	26'210'000	7'000'000	7'000'000	UBS	0	-
Fort-Barreau 29-31	4'680'000	520'000	625'000	BCGE	0	-
Georges-Favon 41	8'520'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Glacs-de-Rive 5	19'110'000	-	3'885'190	HG	0	-
Héliotique 24	8'290'000	4'500'000	4'500'000	BCGE	0	-
Léon-Gaud 11	8'900'000	5'400'000	5'400'000	BCGE	0	-
Maison neuve 5	5'600'000	720'000	1'580'000	MIGROS	0	-
Marachers 2-4-6	15'070'000	-	3'500'000	HG	0	-
Marachers 13	27'340'000	6'300'000	6'300'000	UBS	800'000	HG
Marc-Charrot 22	1'630'000	-	220'000	HG	0	-
Miremont 3	7'740'000	3'800'000	3'800'000	BCGE	0	-
Moillabau 35-37	28'900'000	-	6'116'000	HG	1'884'000	HG
Mont-Blanc 24	16'700'000	-	700'000	HG	0	-
Peupliers 24Bis	2'750'000	-	715'000	HG	0	-
Poluzzi	26'790'000	12'700'000	12'700'000	BCGE	0	-
Rhône 29	65'990'000	9'830'000	9'830'000	CS	0	-
Richard-Wagner 5	11'070'000	6'300'000	6'300'000	BCGE	0	-
Sánabiar 12	7'150'000	-	1'000'000	HG	0	-
Ste-Clotilde 17-19	19'320'000	4'000'000	4'000'000	UBS	0	-
Ste-Clotilde 21	6'270'000	3'500'000	3'500'000	BCGE	0	-
Vallée 2 / Verdaine 9-15	53'340'000	-	12'350'000	HG	0	-
Village-Suisse 19-21-23	25'390'000	5'700'000	5'700'000	UBS	0	-
Village-Suisse 30-32-34	25'210'000	-	1'858'000	HG	0	-
Yvoy 1-3-5	28'010'000	6'600'000	6'600'000	UBS	0	-
Yvoy 11-13-15	31'290'000	6'600'000	6'600'000	UBS	0	-
Immeubles de rapport	660'340'000	164'445'000	203'882'136		6'247'334	
Total (exploitation et rapport)	675'262'837	170'945'000	213'882'136		8'247'334	

A1-11 – Autres fonds étrangers

En KCHF	31.12.2013	31.12.2012	Ecart 2012-2013
Acomptes - garanties Loyers	2'164	2'171	-7
Fonds divers usagers	201	150	50
Total Autres fonds étrangers	2'365	2'322	43

Garanties de Loyers : Ce poste est essentiellement constitué des garanties de loyers déposées en faveur d'usagers d'action sociale et des retenues Cautions Loyers (RCL) des usagers ARA.

Fonds divers usagers : Montants versés par des institutions externes (Chaîne du Bonheur, Fondation Wilsdorf, etc.) en faveur d'usagers pour la prise en charge de frais n'entrant pas dans le périmètre d'assistance de l'Hospice général. L'institution ne sert que de transitaire pour ces opérations.

A1-12 – Provisions

En KCHF	31.12.2012	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2013
Provision pour engagements RH	255	248	-94	-51	367
Provision pour risque contractuel ou juridique (SEA-Simob)	88	794			882
Total Provisions	343	1'042	-94	-51	1'239

Provisions pour engagements RH : cette position comprend les provisions pour litiges en cours (Ruptures de contrat notamment).

Provisions pour risque contractuel ou juridique : cette position ne comprend que les litiges immobiliers en cours.

A1-13 – Subventions d'investissement

Subvention Informatique : Cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2012	2632'884	5'032'275	7'804'959	3'803'595	11'268'654
En 2013	1'334'839	-1'234'190	100'849	605'311	706'960
A fin 2013	3'967'723	3'798'085	7'765'608	4'208'906	11'974'514
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2012	-1'472'734	-2'082'654	-3'586'388	-1'817'275	-5'382'663
En 2013	-1'053'188	-842'059		-798'009	-2'691'236
Cumul à fin 2013	-2'525'922	-2'934'712	-3'586'388	-2'613'284	-8'073'898
<i>Salde net au bilan</i>					
Cumul fin 2012	1'159'950	2'939'621	4'099'571	1'786'320	6'885'981
En 2013	281'571	-2'076'240	100'849	-198'088	-1'965'276
A fin 2013	1'441'521	863'373	4'200'220	1'595'622	3'900'615

Répartition des subventions versées par crédit programme	CP 2008-2010 (L 10.063)	CP 2011-2014 (L 10.730)	Total
A fin 2010	6'707'639		6'707'639
Tranche 2011		2'218'335	2'218'335
Tranche 2012		2'342'560	2'342'560
Tranche 2013		705'960	705'960
A fin 2013	6'707'639	5'266'875	11'974'514

A1-14 – Fonds

A1-14-1 Fonds affectés

En KCHF	31.12.2012	Correction de clôture 2012	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecart réévaluation immeubles	31.12.2013	Ecart 2012-2013
FONDS TISSOT	4481	39	240	-73	-2	4685	204
FONDS CONRADI-PERRARD	2000		181	-4		2177	177
FONDS MON HAVRE	2113		64	-30	6	2152	39
FONDS SOCIAL	3801		135	-280		3657	-145
FONDS PEUGEOT	1833		65	-214		1683	-149
Total Fonds Affectés	14230	39	685	-401	3	14367	127

Définition : Un fonds affecté est un fonds de tiers dont la gestion a été confiée à l'Hospice général par ses fondateurs ou testamentaires. Ils figurent à part égale à l'actif et au passif du bilan. Sa gestion est supervisée par le Conseil d'administration et suivie par des comités ad hoc (voir A0).

Comptabilisation : Le tableau ci-dessus montre l'évolution 2013 du bilan de chacun des Fonds. Conformément aux normes IPSAS et afin de les identifier, les utilisations des Fonds affectés (attribution et frais de gestion) figurent au compte de résultat en charges et sont équilibrés par montant de produit d'utilisation identique (impact nul au compte de résultat).

Correction de clôture 2012 : Le montant mentionné correspond à un reclassement d'un poste au bilan (compte de régie) après les opérations de clôture 2012. Ce reclassement a été corrigé dans les comptes du Fonds Tissot présentés au comité, mais pas dans la consolidation statutaire fin 2012. Cette correction n'a pas d'impact sur le résultat de l'HG.

> FONDS TISSOT

Constitution : Immeuble Rue Prairie.

But du fonds : Fonds destiné à des personnes aveugles ou malvoyantes.

Immeuble : L'immeuble a été réévalué à CHF 4,42 mio.

Revenus : 240 KCHF (dont 194 KCHF de revenus immobiliers).

Utilisations : 73 KCHF (dont attributions directes : 69 KCHF pour des aides matérielles et administratives à des personnes aveugles ou malvoyantes).

> FONDS CONRADI-PERRARD

Constitution : Portefeuille de titres.

But du fonds : Fonds utilisé au bénéfice direct des jeunes pris en charge par l'Hospice général.

Revenus : 181 KCHF liés aux gains financiers sur le portefeuille de titres.

Utilisations : 4 KCHF de frais de gestion (le comité du fonds n'a pas effectué d'attribution en 2013).

> FONDS MON HAVRE

Constitution : Portefeuille de titres et un immeuble.

But du fonds : Fonds destiné à l'amélioration des conditions de logement des personnes âgées.

Immeuble : L'immeuble a été réévalué à CHF 1,58 mio.

Revenus : 64 KCHF (dont 60 KCHF liés aux revenus immobiliers et 4 KCHF de gains liés aux titres).

Utilisations : 30 KCHF (dont attributions directes : 24 KCHF pour du mobilier et du matériel améliorant le confort dans les Maisons de vacances et le CAD et frais de gestion : 6 KCHF).

> FONDS SOCIAL

Constitution : Portefeuille de titres.

But du fonds : Fonds visant à aider toute personnes dans le besoin lorsque les autres moyens d'aide ont été épuisés (subsidiarité).

Revenus : 135 KCHF (essentiellement des gains financiers liés au portefeuille de titres).

Utilisations : 280 KCHF (dont attributions pour un montant global de 210 KCHF).

> FONDS PEUGEOT

Constitution : Portefeuille de titres.

But du fonds : Fonds dont le capital et les intérêts sont destinés à financer des actions collectives sociales, de prévention, d'information et de communication.

Revenus : 65 KCHF (gains financiers liés au portefeuille de titres).

Utilisations : 214 KCHF (dont attribution TRT 210 KCHF et frais de gestion : 4 KCHF).

A1-14-2 Dons et Legs affectés

En KCHF	31.12.2012	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2013
DON BOURSE DE GENEVE	5			5
DON FONDATION C. RIGOT	1			1
DON RICHMONT INTERNATIONAL SA	40			40
DON DIVERS PROJETS COLLECTIFS USAGERS	85		-30	55
DON NOUVELLE-ROSERAIE	21	11	-31	-0
DON CHALET FLORMONT	19	10	-30	0
DON CYFRIEN		30	-30	
DON FONDATION MANPOWER	6			6
DON V.	217			217
DON FONDATION OEGI ISLIN	319		-98	220
DON FONDATION ALETHEA	20	110	-76	54
DON FONDATION MAGISTRA ET CICOTTI	12			12
DON WILSDORF	55		-55	
SUCCESSION SA LB	112	1	-18	95
SUCCESSION MACQUINL	47			47
FONDS ECKLI	1051		-8	1043
Total Dons et legs	2'009	161	-376	1'795

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires HG).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des Dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique (376 KCHF)

Augmentations des dons et legs : correspond aux dons reçus en 2013 par l'institution et dont l'affectation pouvait être identifiée. Pour les dons n'ayant pas d'affectation spéciale, l'institution propose aux donateurs d'affecter leurs dons à des actions collectives à destination des usagers. Ces dons sont comptabilisés dans le « Dons divers collectif usagers ».

Utilisations : les dons ont été utilisés à divers projets collectifs spécifiques à destination des usagers et qui ne pouvaient être pris en charge dans le cadre du mandat de prestations (projet Contrepoids 130 kCHF, aménagement du parc de la Nouvelle Roseraie 83 kCHF, Noël des enfants ARA 24 kCHF, réduction des séjours dans les maisons de vacances 53 kCHF, 100ans du CAD 17 kCHF, 50ans du Chalet Florimont 7 kCHF, etc.).

A2 – Notes complémentaires

A2-1 – Instruments financiers

Actifs et passifs financiers par catégories (KCHF)

Au 31.12.2013	Notes ou pages	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres passifs financiers	Total
Liquidités	Page 10	1'282			1'282
Débiteurs	A1-1	15'058			15'058
ACTIFS COURANTS		16'340			16'340
Créances, contentieux et indûment perçu	A1-1-4	11'346			11'346
Avances AI/SPC	A1-1-5	19'720			19'720
Autres immobilisations financières	A1-3		1'451		1'451
Actifs affectés	A1-7		14'357		14'357
ACTIFS NON COURANTS		31'066	15'808		46'874
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	Page 11			2'896	2'896
Dettes financières à court terme	A1-8			20'604	20'604
PASSIFS COURANTS				23'500	23'500
Dettes à long terme	Page 11			167'454	167'454
Fonds affectés	A1-14			16'228	16'228
Autres fonds étrangers	A1-11			2'365	2'365
PASSIFS NON COURANTS				186'047	186'047

Au 31.12.2012		Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres passifs financiers	Total
Liquidités		1'504			1'504
Débiteurs		27'488			27'488
ACTIFS COURANTS		28'992			28'992
Créances, contentieux et indûment perçu		10'716			10'716
Avances AI/SPC		11'820			11'820
Autres immobilisations financières			1'475		1'475
Actifs affectés			14'230		14'230
ACTIFS NON COURANTS		22'536	15'705		38'241
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)				1'784	1'784
Dettes financières à court terme				25'547	25'547
PASSIFS COURANTS				27'331	27'331
Dettes à long terme				165'461	165'461
Fonds affectés				16'315	16'315
Autres fonds étrangers				2'322	2'322
PASSIFS NON COURANTS				184'098	184'098

A2-2 – Gestion des risques financiers

➤ Risque sur Financements externes (Hypothèques) – Voir Point A1-10

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- La totalité des travaux et développement du parc de rapport est financée par des lignes de crédit hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- La structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances à favoriser un recours à des produits de financement traditionnels (Prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2013, la dette totale du parc immobilier se monte à 154,9 mios.

Courant 2013, le dernier financement venant à échéance dans le cadre du remanement global de la dette, à hauteur de 11.3 mios, a été renouvelé suite à un appel d'offres, permettant ainsi de finaliser la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de gestion définie par le Conseil d'Administration, à savoir bénéficier des taux particulièrement intéressants actuellement et de réévaluer l'ensemble de la dette.

➤ Risque de taux

Composé en majorité de taux fixes (89% de la dette est à taux fixe sur des durées > 10 ans), le taux moyen pondéré constaté à fin 2013 est de 2.25 %, en baisse constante depuis 5 ans. Pour information, l'évolution du taux moyen pondéré de -0.06% entre 2012 et 2013 a eu un impact de l'ordre de -100 KCHF sur le résultat du parc de rapport.

➤ Risque d'échelonnement

Le risque d'échelonnement a été pris en compte notamment lors du renouvellement des hypothèques 2012-2013 (Voir A1-10).

➤ Risque de crédit (Risque débiteurs) – Voir point A1-1(Analyse débiteurs)

Une analyse du risque de non remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet de ce schéma d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- Débiteurs publics : aucun risque posé sur ces positions (Etat Genève, ODM), sauf si nous avons connaissance d'un événement particulier dans le cadre des accords de prise en charge (Exemple : Convention Franco-Suisse provisionnée à 100% fin 2013).
- Débiteurs Privés (usagers ou tiers) : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou d'Asile, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service de recouvrement font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies.
- Risque sur créances AI : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (Outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont très fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude majeure, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ Risque de liquidité (Voir point A1-8)

La trésorerie de l'HG est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention « Argent » signée entre le département des finances et l'institution. Le risque global de liquidité est donc nul. La limite de crédit (Fonds de roulement) actuelle de CHF 45 mios est revue chaque année et peut être dépassée ponctuellement, sans bloquer le mécanisme de versement des prestations (cela peut être le cas lorsque l'Etat tarde à couvrir les besoins Prestations de l'institution via un Crédit complémentaire). La convention « Argent » fait aussi l'objet d'une surveillance spécifique et d'un bilan annuel avec la trésorerie de l'Etat.

➤ Risque d'évaluation Immobilier

L'évaluation de notre parc de rapport se fait par tournus (100% du parc est revu tous les 5 ans) par un expert externe, ou à chaque fois que des travaux ou des événements particuliers peuvent venir affecter la valeur d'un immeuble. L'ensemble des autres immeubles est aussi évalué en interne selon la même méthode, et en utilisant un taux de capitalisation validé par l'expert externe.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des hypothèques...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

Pour exemple : Une variation de +/- 0.3% du taux de capitalisation a un impact de +/- 50 mios sur la valeur du parc de rapport. En 2013, ce taux est resté stable par rapport à 2012.

> **Analyse de maturité (KCHF)**

Au 31.12.2013	Note ou page	<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	Page 11	2806				2806
Compte courant gestion usagers Assoc	At-8	146				146
Les délimitations ressources humaines (Pfiend, ...)	At-9			4359		4359
Fournisseurs et autres créanciers		3'042	0	4'359	0	7'961
Emprunts hypothécaires	At-10	24'675	4'820	8'100	117'328	154'923
Fonds de bienfaisance Ville de Genève	Page 11				7'765	7'765
Emprunts non courants		24'675	4'820	8'100	125'093	162'688
Fonds et Dons affectés	Page 11				18'228	18'228
Autres fonds étrangers	At-11				2'365	2'365
Autres passifs financiers non courant		0	0	0	18'593	18'593

Au 31.12.2012		<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>6 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)		1'784				1'784
Compte courant gestion usagers Assoc		105				105
Les délimitations ressources humaines (CIA, Pfiend, ...)				4'946		4'946
Fournisseurs et autres créanciers		1'949	0	4'946	0	6'895
Emprunts hypothécaires		21'588	8'640	4'960	105'388	149'576
Fonds de bienfaisance Ville de Genève					7'765	7'765
Emprunts non courants		21'588	8'640	4'960	110'153	157'341
Fonds et Dons affectés					16'316	16'316
Autres fonds étrangers					2'322	2'322
Autres passifs financiers non courant		0	0	0	18'637	18'637

La majorité des engagements à moyen ou long terme au passif sont constitués des hypothèques (Voir ci-dessus), garanties par les immeubles du parc de rapport (taux d'endettement ~20%), et d'un prêt de la ville de Genève sans contrepartie (Fonds de bienfaisance).

En ce qui concerne les fonds affectés et les dons :

- Fonds affectés : ils sont consolidés au niveau des états financiers, mais ne participent pas au résultat de l'institution. Bien que fortement impactés par les variations des marchés de valeurs mobilières (pour ceux qui sont constitués de titres), le seul risque financier réside dans l'incapacité de ces fonds à générer les revenus qui peuvent être sollicités pour attribution.
- Dons et legs affectés : les avoirs des dons et legs affectés ne sont pas placés et sont directement disponibles dans notre trésorerie.

A2-3 – Subventions canton de Genève

Subvention canton de Genève	31.12.2013	BUDGET	Ecart	31.12.2012	Ecart 2012-2013
Subvention Prestations Action Sociale (C 03)	280'284'082	252'265'850	3.2%	242'547'706	17'746'376
Subvention votée	228'265'850	228'265'850		211'265'850	15'000'000
Subvention complémentaire	34'000'000	25'000'000	30.8%	23'000'000	11'000'000
Subvention à restituer (-) ou couverture du déficit (+)	28'232		n.d.	8'281'858	-8'253'624
Subvention Prestations Asile (C 05)	19'211'249	17'823'000	7.8%	16'323'000	3'888'249
Subvention votée	17'823'000	17'823'000		15'323'000	2'500'000
Subvention complémentaire	1'500'000		n.d.		1'500'000
Subvention à restituer (-) ou couverture du déficit (+)	-11'751		n.d.		-11'751
Total Subvention DEAS prestations	279'505'331	270'088'850	3.5%	257'870'706	21'634'625
Subvention Fonctionnement Action Sociale (C 03)	65'209'143	60'702'626	7.4%	66'286'249	-1'077'106
Subvention Fonctionnement Asile (C 05)	13'167'391	17'673'908	-26.6%	11'824'671	1'342'519
Total Subvention DEAS Fonctionnement	78'376'534	78'376'534	0.0%	78'111'920	265'414
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE (avant répartition)	357'881'864	348'465'384	2.7%	335'981'626	21'900'238
Utilisation (+) ou dotation (-) du Non dépensé Mandat 2010-2013	396'335	3'403'000	-88.4%	-229'525	625'860
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE (après répartition)	368'278'199	351'868'384	1.8%	335'752'301	22'525'898

■ Subvention Prestations :

Les subventions prestations de l'HG sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C03) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2013 sont les suivants :

	Votée	Crédit Supp.	Restit (-) ou Couv Deficit (+)	TOTAL
Subvention Prestations Action Sociale (C 03)	228'265'850	34'000'000	28'232	260'294'082
Subvention Prestations Asile (C 05)	17'823'000	1'500'000	-11'751	19'211'249
TOTAL SUBVENTION PRESTATIONS	244'088'850	35'500'000	-3'519	279'505'331

Les subventions de prestations initialement votées (244.1 mios) ont fait l'objet d'un Crédit Supplémentaire (35.5 mios) voté en Novembre 2013. Le solde non utilisé (CHF 83'519) sera restitué à l'Etat début 2014 et figure au passif de notre bilan en dette à court terme.

• Subvention Fonctionnement :

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéfices et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2010-2013 de l'Hospice général, le manco de fonctionnement doit être d'abord couvert par le solde non dépensé des subventions de fonctionnement des exercices précédents.

Le montant initial de la subvention de fonctionnement HG a donc été complété d'un montant de KCHF 396 pris sur la réserve du mandat de prestations 2010-2013, et portant ainsi à KCHF 78'773 le montant annuel de subventionnement en provenance de l'Etat.

Le solde de fonctionnement non dépensé du mandat de prestations (7.1 mios) fait l'objet d'une répartition (voir point A2-5).

A2-4 – Produits nets – Parc Immobilier HG

Produits nets – Parc Immobilier HG (KCHF)	31.12.2013			Ecart		Ecart 2012-2013	
		BUDGET				31.12.2012	2013
Loyers & droits de superficie	41'021	41'527	0.2%			38'927	2'694
Subventions	34	30	13.3%			69	-35
Recettes diverses	22	25	-12.0%			1	21
Reprises sur provisions	48	80	-40.6%			203	-155
Total des revenus d'exploitation immobiliers	41'724	41'662	0.1%			39'200	2'523
Charges d'exploitation	-4'929	-4'978	5.4%			-4'558	-371
Entretien, réparation et rénovations	-5'058	-6'254	-19.2%			-3'405	-1'651
Droits de superficie et redevances	-100	-100				-160	
Taxes & contributions	-38	-33	15.5%			-17	-21
Amortissements	-924	-979	-5.7%				-54
Provisions et réserves	-795	-80	893.2%			-94	-701
Total des charges d'exploitation immobilières	-11'842	-12'124	-2.3%			-6'175	-3'667
Résultat d'exploitation immobilier	29'883	29'537	1.2%			31'025	-1'143
Résultat financier	-3'409	-4'365	-21.9%			-3'592	183
Résultat extraordinaire	642		n.d.				642
Résultat net immobilier	27'116	25'172	7.7%			27'433	-318

Le résultat net du parc immobilier (CHF 27.1 mio) enregistre une légère baisse de (-1.2%) en 2013 :

- Amélioration des revenus locatifs (+1.04 mio hors loyers internes) : les encaissements de loyers augmentent de près de 2% pour les appartements, 2.6% pour les commerces et 12.3% pour les parkings, en lien avec une augmentation des mutations dans les logements et la recherche de valorisation des baux commerciaux.
- Enregistrement d'un produit extraordinaire (0.64 mio) : rétrocession par le superficiaire de frais engagés antérieurement par l'HG pour la mise en valeur des terrains de Vessy et La Chapelle.
- Augmentation des charges d'entretien et de rénovation (+1.6 mio) : programme d'entretien et de rénovation un peu plus développé en 2013 et essentiellement reprise de la maîtrise de l'hôtel Bernina pour sa mise en valeur moyennant versement d'une indemnité de 1.15 mio au locataire sortant (augmentation de loyer attendue de près de 0.7 mio par an après rénovation du bâtiment).
- Depuis 2013, les immeubles d'exploitation loués en interne, sont inclus dans les résultats immobiliers (charges et produits).

A2-5 – Répartition du résultat de fonctionnement

La clé de répartition du résultat de fonctionnement (pertes ou bénéfice) est modulée en fonction du taux de couverture des revenus propres de l'Hospice général (part des revenus propres dans les revenus totaux dont le calcul est détaillé ci-dessous).

Ainsi, en 2013, la perte sur fonctionnement (CHF 396'335) est répartie comme suit :

→ Hospice général (36.1%) = CHF – 143'208

→ Etat de Genève (63.9%) = CHF – 253'126

RESULTAT	COMPTES 2013	PART ETAT	PART HOSPICE GENERAL
MANCO SUR FONCTIONNEMENT	-396'335	-253'076	-143'259
Taux de répartition du Manco Fonctionnement	36.1%	64%	36%

CALCUL DU TAUX DE COUVERTURE HG	Réalisé 2013
Produits	
PRODUITS ETABLISSEMENTS	1'357'011
PRODUITS EXPLOITATION	1'346'309
SUBVENTIONS HORS FONCTIONNEMENT DEAS (Confédération, Communes...)	14'228'146
PRODUITS IMMOBILIER	27'435'297
PRODUITS PROPRES (A)	44'366'763
SUBVENTION FONCTIONNEMENT D.S.E	78'376'534
TOTAL DES PRODUITS (B)	122'743'298
TAUX DE COUVERTURE HG (= A / B)	36.1%
Charges	
CHARGES PERSONNEL	10'368'030
ETABLISSEMENTS	356'566
AUTRES CHARGES EXPLOITATION	15'862'031
AMORTISSEMENTS ET CHARGES FINANCIERES	2'954'003
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	123'138'631
RESULTAT AVANT REPARTITION	-396'335

A2-6 – Traitement du non dépensé de fonctionnement du mandat de prestations 2010-2013

TRAITEMENT BILAN DU NON DEPENSE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT	BILAN 31.12.2013	Mouvements 2013	BILAN 31.12.2012
<i>Quote part Etat de la subvention Fonctionnement non dépensée (Dettes à court terme)</i>			
Subvention Fonctionnement 2010 (rétraité 2013)	4'368'339	3'100'421	7'468'760
Subvention Fonctionnement 2011	421'488		421'488
Subvention Fonctionnement 2012	229'525		229'525
Subvention Fonctionnement 2013 (Manco)	-253'126	-253'126	
Total non dépensé du mandat prestation 2010-2013 à restituer Etat Genève	4'786'225	2'947'295	8'119'773
<i>Quote part HG de la subvention Fonctionnement non dépensée (Fonds Propres)</i>			
Subvention Fonctionnement 2010 (rétraité 2013)	2'114'776	19'786'97	4'093'473
Subvention Fonctionnement 2011	204'738		204'738
Subvention Fonctionnement 2012	136'146		136'146
Subvention Fonctionnement 2013 (Manco)	-143'208	-143'208	
Total non dépensé Mandat prestation 2010-2013 théorisable HG	2'312'452	1'835'489	4'434'357
Total Subvention de fonctionnement non dépensées Mandat prestation 2010-2013	7'098'677	4'682'784	12'554'130

Conformément au mandat de prestations 2010-2013, le montant de la perte 2013 est réparti et affecté respectivement aux quotes-parts de subventions non dépensées au cours des exercices précédents.

Ainsi, le mandat de prestation prenant fin cette année, le solde non dépensé (7.1 mio) sera réparti comme suit :

- Restitution à l'Etat de Genève : CHF 4'786'225
- Théaurisation par l'HG (Réserve conjoncturelle en Fonds propres) = CHF 2'312'452

Nota : Le non dépensé de l'exercice 2010 a fait l'objet d'un retraitement en 2013 dont les détails figurent au point suivant.

A2-7 – Retraitement du non dépensé de fonctionnement 2010

Dans le cadre de la première application des normes IPSAS en 2010, nous avons été amené à constater en résultat le solde du produit différé de la vente de notre immeuble de Vessy, intervenue en 2001, pour un montant total de CHF 5'079'119.

Ce produit a été constaté comme un non dépensé de fonctionnement 2010, il n'a pas été traité comme une correction d'erreur relative aux exercices antérieurs au sens de la norme IPSAS 3, en raison de la dérogation au REEF existante à cette date. Cependant, ce profit aurait dû être exclu du calcul de répartition du dépensé de subvention de fonctionnement 2010.

Le détail des corrections apportées en 2013 relatives à la répartition du résultat 2010 figure ci-après :

TRAITEMENT DU RESULTAT HOSPICE GENERAL 2010 (Retraitement 2013)			
COMPTE DE RESULTAT	COMPTES 2010	PART RESTITUABLE A L'ETAT	PART HOSPICE GENERAL
RESULTAT FONCTIONNEMENT (BONI NON DEPENSE) Taux de répartition du résultat : 32.6%	6'483'115 100%	4'388'339 67%	2'114'776 33%
RESULTAT EXERCICE ANTERIEUR (vente Vessy)	5'079'119 100%	0%	5'079'119 100%
RESULTAT HOSPICE GENERAL Taux de répartition final du résultat	11'562'233 100%	4'388'339 38%	7'193'894 62%
BILAN			
Fonds Etrangers		BILAN 31.12.2010 retraité 2013	
Quota part Etat de Subvention non dépensée Mandat 2010-2013 (*)		4'368'339	
Fonds Propres			
Quota part HG de Subvention non dépensée thésaurisée (Réserve)		10'995'594	
Quota part du mandat 2007-2009		5916'475	
Quota part résultat 2010 liée à exercice antérieur (Vente Vessy) (*)		5079'119	
Quota part HG de Subvention non dépensée Mandat 2010-2013 (*)		2'114'776	
(*) : Corrections passées en 2013			
CALCUL DU TAUX DE COUVERTURE HG (Hors résultat exercice antérieur)			
PRODUITS ETABLISSEMENTS	2'159'055		
PRODUITS EXPLOITATION	1'569'138		
SUBVENTIONS HORS FONCTIONNEMENT DSE	8756'016		
PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS (Vente Vessy)	0		
PRODUITS IMMOBILIER	25'956'793		
TOTAL PRODUITS PROPRES (A)	38'441'001		
	TAUX DE COUVERTURE HG (= A / B)	32.6%	
SUBVENTION FONCTIONNEMENT D.S.E	79'404'780		
TOTAL DES PRODUITS (B)	117'845'781		
CHARGES PERSONNEL			
ETABLISSEMENTS	05'006'818		
AUTRES CHARGES EXPLOITATION	080'917		
AMORTISSEMENTS ET CHARGES FINANCIERES	13'511'805		
	2'184'128		
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	111'362'668		
RESULTAT AVANT REPARTITION (Hors Vessy)	6'483'115		

A2-8 – Principaux dirigeants

La notion de principaux dirigeants fait référence à la définition du key management personnel. Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'administration et du Comité directeur (Direction), dont la liste figure dans les tableaux annexés.

Leur rémunération est fixée selon les conditions légales et statutaires de droit public.

Aucune rémunération n'est accordée à des membres proches de la famille des principaux dirigeants. Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants ou à un membre proche de leur famille.

A. Liste des membres du Conseil d'administration

Rémunération et jetons de présences

Noms, Prénoms	Election par
1. Martin-Achard Pierre (Président)	Conseil d'Etat
2. Apotheloz Thierry (Vice Président)	Communes genevoises
3. Florinetti Sophie	Grand Conseil
4. Kammermann Rémy	Grand Conseil
5. Fischer Fabienne	Communes genevoises
6. Girod Bernard	Conseil d'Etat
7. Vernet Léonard	Conseil d'Etat
8. Huber Christian	Conseil d'Etat
9. Vifian Anne	Personnel de l'Hospice général
10. Bretton Jean-Christophe (voix consultative)	Département de la solidarité et de l'emploi

Revenus bruts du Conseil d'administration (configuration 2013) hors représentants du personnel et du DEAS non rémunérés : CHF 229'500.-- dont CHF 120'000.-- rémunération Président

B. Liste des membres de la Direction

Rémunérations sur la base des barèmes / grilles salariales de l'Etat

Noms, Prénoms (Au 31/12/2013)	Fonction
Girod Christophe	Directeur général
Lévrat Bertrand	Directeur général du 01.01 au 31.05.2013
Haering Albert-Luc	Secrétaire général
Nicolet Michel	Directeur ASOC
Daniel-Merkelbach Ariane	Directrice ARA
Mathieu Rémy	Directeur Finances et Exploitation
Mimouni Serge	Directeur des ressources humaines

Traitement bruts 2013 du Comité directeur : CHF 1'249'480.-- dont CHF 254'026.-- rémunération Directeur général

A2-9 – Parties liées

Agence pour l'emploi TRT (Travailleur Recherche Travail)

L'Hospice général a confié à l'agence TRT, dans le cadre d'un contrat de prestations 2013 (01/2013 à 06/2013), la mission de réinsertion sur le marché primaire du travail de certains bénéficiaires de prestations financières n'ayant pas accès aux mesures cantonales de réinsertion. L'Hospice général a financé en contrepartie cette structure à hauteur de CHF 210'000 ce par le biais de dons qui lui ont été faits (Fonds Peugeot).

A compter du 01/07/2013, ce contrat de prestations a été remplacé par une convention de collaboration sans financement direct de la structure.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la Fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'FHG est garant, en cas de cessation d'activité de la Fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la Fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Dr Renée Girod

Nature des relations financières entre l'Hospice général et la Fondation : le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération forfaitaire calculée pour l'ensemble des prestations fournies de CHF 5'000.-.

Opérations en cours entre les parties en 2013 : Gestion courante du parc immobilier (1 immeuble comprenant 48 logements, état locatif KCHF 309) et lancement d'études communes avec les propriétaires voisins pour la surélévation des bâtiments.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de litres, l'actif de la fondation (Env. 3.5 mils) génère des revenus affectés au versement de rentes complémentaires aux personnes âgées sous conditions (montant distribué = CHF 38'000 /an env.).

Le comité du fonds se compose de 5 membres dont la majorité est désignée par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Subventions non-monétaires

Il est à noter que, dans le cadre du contrat de prestations entre le Département de la Solidarité et de l'Emploi (DSE) et l'Hospice général, l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département de l'Urbanisme, met à disposition de l'institution, gratuitement ou à des tarifs préférentiels une villa sis chemin Sapey 7 à Lancy dans le cadre du placement provisoire de familles suisses de retour de l'étranger (montant de loyer/an CHF 30'000.-).

Mise à disposition des locaux des CAS

Les communes hébergeant des CAS (Centre d'Action Sociale) mettent les locaux à disposition de l'Hospice général et de l'IMAD sans contrepartie financière directe mais pour un montant de loyer annuel estimé à KCHF 3'011 qui sont évalués comme suit (méthode d'évaluation commune avec l'IMAD et le DEAS):

- Surfaces nettes totales mises à disposition par les communes = 8'883 m2
- Surfaces brutes = 8'883 m2 x 1.25 = 8'604 m2
- Estimation du loyer équivalent de mise à disposition = 8'604m2 x 350 Fr/m2 = KCHF 3'011.

Il est à relever que suite aux modifications le 6 novembre 2013 du règlement sur l'établissement des états financiers, entrant en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, la comptabilisation de cette information dans les états financiers n'est plus requise et en anticipation celle-ci ne figure donc que dans les annexes.

D. Rapport de l'organe de révision

Au 31 Décembre 2013



KPMG SA
Audit Suisse romande
111 Rue de Lyon
CH-1203 Genève

Case postale 347
CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
Téléfax +41 58 249 25 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de

Hospice général, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présenté dans le tome I en page 1 à 51 de l'Hospice général (contrôle ordinaire), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, la variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 6 novembre 2013.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert-réviseur agréée
Révisseuse responsable

Gregory Morel
Expert-réviseur agréé

Genève, le 10 mars 2014